



centre  
d'expertise  
et de ressources  
pour l'enfance

## Accueil atypique en Communauté française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous

Recherche effectuée pour Mme **Catherine Fonck**, Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse

Chercheur : **Anne-Françoise Dusart**

Avec la collaboration du CERE, et plus particulièrement **Catherine Gillet, Joëlle Mottint et Jean-Michel Wislet**

Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance asbl

Décembre 2007

# Table des matières

## Introduction

I.1	Evolution des représentations, des fonctions et des pratiques d'accueil	1
I.2	Trois constats majeurs, trois mots-clés : équité, famille, diversité	3

## II. Objectifs de la recherche 4

## III. Méthodologie 5

## IV. Résultats 9

IV.1	Quels sont les « nouveaux » besoins d'accueil ?	9
IV.1.1	Remédier à une indisponibilité temporaire et/ou partielle des parents	9
IV.1.2	Rompre l'isolement des familles, retrouver des repères	
IV.1.3	Assurer le bien-être de l'enfant	11
IV.2	Quel est le public dont émanent ces besoins ?	11
IV.3	Comment ces besoins sont-ils pris en compte ?	12
IV.3.1	Contributions du circuit classique	12
IV.3.2	Une alternative : le secteur de l'accueil atypique	13
IV.3.2.1	L'histoire, le contexte, la forme juridique	13
IV.3.2.2	Les missions et objectifs	15
IV.3.2.3	L'offre d'accueil en chiffres	16
	o Capacité d'accueil	16
	o Nombre d'enfants accueillis au total et niveau d'utilisation des places d'accueil par milieu d'accueil	17
	o Age des enfants accueillis	17
	o Plages d'accueil proposées et durée hebdomadaire de fréquentation du milieu d'accueil	18
IV.3.2.4	Mode de détermination de la participation financière des parents	19
IV.3.2.5	Les travailleurs du secteur	20
IV.3.2.6	Les subsides	21
IV.4	Difficultés rencontrées par les milieux d'accueil atypique	23
IV.4.1	Difficultés liées à la segmentation et à la nature des subsides	23
IV.4.2	Difficultés liées à la pénurie de places d'accueil	24
IV.4.3	Difficultés liées à la résistance au changement	26
IV.5	Conséquences sur le secteur de l'accueil	27
IV.6	Définir l'accueil atypique	31
IV.7	Définir des conditions optimales d'accueil : l'exemple de la crèche l'Arbre à papillons	33
IV.7.1	Un projet de quartier	35
IV.7.2	Identifier les besoins	35
IV.7.3	Des points en tension, à la recherche d'un équilibre	36

IV.7.3.1	Privilégier la fonction de garde / la fonction sociale	36
IV.7.3.2	Accueillir un petit nombre d'enfants à temps plein / un grand nombre d'enfants à temps partiel	37
IV.7.3.3	Accueillir des enfants du quartier / des enfants de l'extérieur du quartier	38
IV.7.3.4	Accueillir chaque enfant à long terme / plusieurs enfants sur des périodes courtes	38
IV.7.3.5	Organiser des groupes horizontaux / verticaux	39
IV.7.4	A la recherche de conditions optimales d'accueil, en partenariat avec les familles	40

<b>V. Conclusions</b>		43
-----------------------	--	----

<b>VI. Recommandations</b>		44
----------------------------	--	----

## **Bibliographie**

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier pour leur collaboration tous les responsables des milieux d'accueil rencontrés durant cette recherche, de même que les conseillers pédagogiques de l'ONE et Mme F. Dewez.

# I. Introduction

## I.1 Evolution des représentations, des fonctions et des pratiques d'accueil

Les fonctions qu'une société reconnaît à ses milieux d'accueil de l'enfance sont depuis toujours intimement liées aux représentations qu'elle a de l'enfant et des facteurs favorables à son bien-être. En quelques décennies, les milieux d'accueil de la petite enfance sont passés d'une vision purement socio-sanitaire ciblant l'enfant à celle d'un service multi-fonctions à destination de l'enfant et de sa famille.

Ainsi, à l'origine, les milieux d'accueil pour enfants sont essentiellement destinés aux enfants de familles précarisées, considérées alors comme défailtantes. Protéger l'enfant, préserver sa santé et son bien-être constituent les missions de l'accueil. La fonction sociale du milieu d'accueil est prépondérante, dans sa dimension de prévention socio-sanitaire.

Avec l'évolution du marché du travail, le public-cible des milieux d'accueil se transforme de manière radicale, puisque l'accueil est surtout organisé pour permettre aux femmes d'accéder au travail salarié ou à la formation, dans une triple optique d'émancipation féminine, d'égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'emploi, et d'amélioration de la situation financière des ménages. L'intérêt se centre sur la famille et en particulier sur les mères qui travaillent. La **fonction économique**<sup>1</sup> de l'accueil est centrale ; elle a un impact non seulement au niveau de l'individu et de la femme, mais aussi sur un plan macroéconomique, en contribuant à la mise à disponibilité de forces de travail et en permettant d'augmenter la flexibilité du marché du travail.

Dans la foulée des recherches sur le développement de l'enfant et l'intérêt croissant pour l'enfant en tant que tel et non comme adulte en devenir, l'accueil se centre alors à nouveau sur l'enfant pour viser son épanouissement, sa socialisation précoce, son bien-être, son éducation préscolaire ; parallèlement, l'accueil se professionnalise davantage, au départ du constat que prendre soin d'un enfant qui n'est pas le sien constitue un vrai métier. La réflexion sur la qualité de l'accueil s'approfondit, soutenue en Communauté

---

<sup>1</sup> Vandenbroek M., In verzekerde bewaring, honderdvijftig jaar kinderen, ouders en kinderopvang, Amsterdam, 2004; Dusart AF., Mottint J., Roose A., Van Cutsem S., sous la direction de Humblet PC., Recherches préparatoires à l'accompagnement des politiques communales d'accueil extrascolaire de la Région bruxelloise, Université Libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, Unité Politiques et Services et l'Enfance, février 2002.

française par la mise en pratique du code de qualité de l'accueil<sup>2</sup>. Les familles ne sont plus (nécessairement) considérées comme défailtantes, mais il existe encore peu de réels partenariats entre celles-ci et les milieux d'accueil. La **fonction éducative** de l'accueil est particulièrement développée ; celle-ci peut viser, entre autres, l'apprentissage d'un savoir ou d'une compétence particulière, la socialisation de l'enfant, ou encore un objectif plus large d'éducation globale, de l'ordre d'« apprendre à grandir ».

Enfin, au cours de cette dernière décennie, on assiste, dans les discours, les politiques et les pratiques, à une mise en avant de la famille; celle-ci devient une valeur forte à préserver, protéger et encourager. Cela se concrétise notamment par des avancées sociales en matière de dispositifs en faveur de la famille tels que le développement des congés parentaux. La famille est reconnue comme le premier éducateur de l'enfant et à ce titre, les milieux d'accueil sont amenés à considérer celle-ci comme partenaire dans leur relation à l'enfant. Les missions de l'accueil s'élargissent et cherchent à concilier intérêt de l'enfant et service rendu à la famille. Dans des mesures très variables selon leur projet d'accueil, on observe une ouverture des milieux d'accueil aux familles et à leur diversité. Diversité culturelle et sociale, mais aussi diversité des situations de vie et des formes familiales. La nécessité se fait sentir de proposer des services diversifiés. La **fonction sociale** du milieu d'accueil acquiert ainsi une ampleur nouvelle, en prenant deux formes distinctes, bien qu'étroitement liées. Fonction de **soutien aux familles ou à la parentalité**, d'abord. Cela se concrétise, par exemple, par un soutien de type socio-sanitaire, en permettant à l'enfant d'évoluer dans un milieu de vie adapté (hygiène, sécurité matérielle et affective, respect des rythmes, etc.), ce qui est particulièrement important lorsque le logement familial ne le permet pas. Ou encore par un soutien éducatif ; en offrant aux parents des lieux où ils sont confrontés à d'autres pratiques éducatives que les leurs, le milieu d'accueil permet à ceux-ci de se construire des repères pour éduquer leur enfant. Fonction de **lien social**, ensuite; le milieu d'accueil est un lieu de (re)socialisation parentale car les parents peuvent y rencontrer les professionnels qui prennent soin de leur enfant, mais aussi d'autres parents ; certains milieux d'accueil donnent aussi aux parents la possibilité de s'investir à des degrés divers et donc de (re)trouver une utilité sociale.

Parallèlement se développe un courant de pensée, soutenu notamment par l'UNICEF<sup>3</sup>, qui prône une *approche holistique du développement précoce de l'enfant*, considérée comme un droit de l'enfant à part entière. Ces termes font référence aux programmes et aux

---

<sup>2</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003 fixant le code de qualité de l'accueil.

<sup>3</sup> [www.unicef.org](http://www.unicef.org)

politiques qui assurent que les droits de l'enfant en terme de santé, nutrition, développement cognitif et psychosocial et de protection sont rencontrés.

Ce courant de pensée s'appuie sur le fait que les familles qui élèvent des enfants le font dans cette perspective holistique, puisqu'elles doivent prendre en compte le bien-être général de leurs enfants sous toutes ses formes, ce qui englobe la santé, la nutrition, l'environnement vital, le développement social, émotionnel et cognitif, et la protection contre les risques.

Dans cette optique, les gouvernements qui ont ratifié la convention des droits de l'enfant se doivent donc de soutenir les familles dans leurs efforts en ce sens. Les interventions pour encourager les familles (et les communautés) incluent notamment l'éducation, les supports parentaux, les approvisionnements et services, l'amélioration de l'environnement domestique à travers l'éducation, l'accès aux services de santé, **des centres d'accueil de l'enfance avec des services « globaux »**, et une nutrition adéquate.<sup>4</sup>

## **I.2 Trois constats majeurs, trois mots-clés : équité, famille, diversité**

En conséquence de l'évolution décrite ci-dessus, on observe sur le terrain de l'accueil de la petite enfance un mouvement qui pourrait se définir en trois constats majeurs, ceux-ci étant liés entre eux :

- **Le souci de l'équité et de l'égalité d'accès** : partant du principe que les bénéfices liés à la fréquentation d'un milieu d'accueil s'évaluent non seulement d'un point de vue économique (disponibilité des parents sur le marché du travail), mais aussi éducatif (épanouissement de l'enfant, apprentissages, socialisation précoce), et social (lien social, soutien à la parentalité, aide aux familles), il s'avère crucial de garantir un accès équitable pour tous les enfants à un accueil de qualité, et non pas uniquement aux enfants de parents qui travaillent. Ceci plaide pour la reconnaissance de l'accueil comme un droit pour tous les enfants, au même titre que l'enseignement ;
- **La reconnaissance de l'importance de la famille** : il s'avère aujourd'hui indispensable de prendre celle-ci en compte et de ne plus cibler uniquement l'enfant, en particulier dans la définition de la qualité de l'accueil ;

---

<sup>4</sup> [www.unicef.org](http://www.unicef.org)

- **La valorisation de la diversité** : la reconnaissance de la famille va de pair avec la reconnaissance et la prise en compte de la diversité. Accueillir la diversité commence à être considéré comme une richesse pour tous. Parler de diversités plutôt que de différences est positif car la diversité est vue davantage comme une ressource, alors que la différence s'interprète comme un écart par rapport à une norme établie et est donc synonyme de difficulté, voire de handicap. Prendre en compte la famille semble la voie royale pour valoriser la diversité.

Prendre en compte la diversité des familles et proposer des solutions adaptées à la diversité des situations de vie constituent la condition première pour favoriser l'accès aux milieux d'accueil pour toutes les familles et soutenir une politique de l'enfance qui vise l'égalité. La diversité des situations de vie donne lieu à une diversité de besoins. Il peut s'agir de nouveaux besoins, liés à l'évolution des formes familiales ; mais ce qui est neuf également, c'est la volonté des milieux d'accueil de prendre en compte et de répondre à des besoins qui, sans forcément être nouveaux, ont acquis une importance nouvelle en regard de l'évolution des représentations.

Définir quels sont ces besoins et comment ils sont actuellement pris en compte en Communauté française constitue un des objectifs de cette recherche.

## **II. Objectifs de la recherche**

Au terme de cette recherche, nous souhaitons être en mesure :

- de mieux définir ce que recouvrent concrètement les termes « accueil atypique » ;
- de cerner les « nouveaux » besoins des familles auxquels sont confrontés aujourd'hui les milieux d'accueil de la petite enfance en Communauté française ;
- d'identifier le type de public dont émanent ces « nouveaux » besoins ;
- d'estimer la façon dont ces besoins sont actuellement pris en compte en Communauté française et l'impact en termes d'égalité d'accès ;
- de pointer les difficultés majeures vécues par les milieux d'accueil pour rencontrer ces besoins, ainsi que les conséquences sur l'ensemble du secteur de l'accueil ;
- d'émettre des recommandations pour l'extension et l'amélioration de la prise en compte de ces besoins, dans une perspective d'équité et de valorisation de la diversité.

### III. Méthodologie

Différentes techniques ont été utilisées pour atteindre les objectifs.

Une **recherche exploratoire** a été réalisée à Bruxelles<sup>5</sup>, au départ d'hypothèses formulées grâce à l'expérience de terrain acquise d'une part lors de précédents travaux et d'autre part auprès de personnes-ressources du secteur de l'accueil de l'enfance.

L'une de ces hypothèses concerne l'existence d'un « troisième secteur de l'accueil »<sup>6</sup> ou secteur de l'accueil atypique, se démarquant d'une part du secteur de l'accueil classique (c'est-à-dire subventionné par l'ONE ou Kind&Gezin), et d'autre part du secteur privé marchand ; ce secteur est porteur de missions spécifiques et offre d'autres solutions d'accueil aux familles.

La recherche exploratoire avait pour objectif d'acquérir une connaissance détaillée de ce secteur sur un territoire défini, afin de pouvoir valider celle-ci dans l'ensemble de la Communauté française et d'approfondir certaines dimensions.

Sur base de différentes sources de données<sup>7</sup>, 41 milieux d'accueil ont été identifiés comme structures proposant, entre autres ou à titre principal, un accueil atypique<sup>8</sup>, et invités à participer à une journée de travail. 17 étaient représentés, soit 40% d'entre eux.

La méthode de travail utilisée lors de cette rencontre est inspirée de celle des focus groups, basée sur un principe simple : inciter les membres du groupe à échanger leurs opinions et à débattre à partir d'une question de départ, dans le but de dégager un consensus sur certaines dimensions de la problématique étudiée, en présence d'un animateur-facilitateur. Il s'agit d'un entretien relativement non-directif, suivant le cours spontané des échanges, l'animateur recentrant le débat lorsque cela s'avère nécessaire. Les avantages de cette méthode sont importants ; outre le fait qu'elle permet de rencontrer un grand nombre de personnes et de recueillir un grand nombre d'informations en peu de temps, son intérêt majeur réside dans le fait qu'elle permet

---

<sup>5</sup> Bruxelles a été choisie en raison de notre expérience et de notre connaissance de ce terrain particulier.

<sup>6</sup> Ce troisième secteur se définit par rapport aux deux autres existants, à savoir celui de l'accueil classique, subventionné par l'ONE ou Kind en Gezin, et celui de l'accueil privé marchand.

<sup>7</sup> Guide de l'accueil de l'enfant à Bruxelles, Grandir à Bruxelles n°17-18, 2006 (téléchargeable sur [www.grandirabruelles.be](http://www.grandirabruelles.be)) et informations fournies par l'ONE.

<sup>8</sup> Il ne s'agit donc pas uniquement de haltes-garderies

d'obtenir des informations qui dépassent la somme des opinions individuelles des membres du groupe, puisqu'un consensus est dégagé au terme de l'entretien, ce qui permet de faire émerger de nouvelles idées.

Afin d'initier la réflexion sur l'identité du secteur, nous avons opté pour une question simple partant d'une réalité concrète, vécue au quotidien par les responsables de milieux d'accueil :

*« Quels sont les critères de priorité que vous prenez en compte pour l'inscription d'un enfant dans votre milieu d'accueil, compte tenu du fait qu'en situation de pénurie de places d'accueil (tous secteurs confondus), vous ne pouvez répondre favorablement à toutes les demandes ? »*

Cette question nous semble une voie d'entrée pertinente et efficace pour approcher la philosophie et la politique d'accueil des milieux d'accueil atypique.

D'autres informations plus ponctuelles ou plus quantitatives concernant le mode de fonctionnement de ces milieux d'accueil bruxellois ont été recueillies individuellement par questionnaire auprès des responsables de ceux-ci. Des données quantitatives ont également été recueillies par le Cabinet de Mme Fonck auprès des halte-garderies de la Communauté française ; ces données ont été traitées par l'ONE<sup>9</sup>.

Cette recherche exploratoire a permis d'établir des premiers constats, qui ont ensuite été soumis aux conseillers pédagogiques de l'ONE des différentes subrégions de Liège, Namur, Brabant Wallon, Charleroi et Luxembourg ; après **entretien individuel** avec ceux-ci (soit en face à face, soit par téléphone) et sur base de leur expérience du terrain, **différentes personnes-clés de ces subrégions, actives ou ressources dans le secteur de l'accueil atypique, ont été identifiées et rencontrées** afin de valider les constats bruxellois et approfondir la réflexion sur certaines dimensions de la problématique étudiée.

Parallèlement, nous avons poursuivi **l'accompagnement de la mise en place d'un projet particulier d'accueil « atypique »** dans un quartier d'Anderlecht, en l'occurrence la crèche l'Arbre à Papillons, à Cureghem<sup>10</sup>, qui ouvrira ses portes prochainement. Ce milieu d'accueil sera subventionné par l'ONE dans le cadre de l'accueil classique ; néanmoins, son projet d'accueil, fondé sur l'implication des familles, le travail

---

<sup>9</sup> A propos de ces données, voir avertissement méthodologique p. 8

<sup>10</sup> Projet accompagné et soutenu par le CERE depuis 2003-2004.

de proximité et le développement local en partenariat avec les habitants du quartier, nous permet de le considérer comme un (futur) milieu d'accueil atypique à part entière, comme on le verra dans le chapitre qui y est consacré.

Cette imprégnation du CERE au sein du secteur de l'accueil atypique est importante pour la recherche, car elle permet d'allier connaissance théorique issue des données recueillies et expérimentation concrète sur le terrain. La réflexion s'alimente en effet essentiellement au contact des tensions et équilibres qui se jouent sur le terrain dans la mise en œuvre d'un projet d'accueil : conciliation/compromis entre intérêt des individus et intérêt de la collectivité, dosage entre bien-être des parents, de l'enfant et des professionnels, réflexion quant aux balises à poser en terme d'implication parentale, aménagement optimal des locaux qui soit cohérent par rapport au projet d'accueil mais qui tienne compte de la configuration des lieux, conciliation entre valorisation des apports issus de la diversité et les contraintes de la réglementation de l'ONE, etc.

### **Avertissement méthodologique**

Les données **quantitatives et qualitatives** qui suivent ont été recueillies auprès des milieux d'accueil atypique bruxellois<sup>11</sup>, lors de l'enquête exploratoire.

Les données **quantitatives** recueillies par le Cabinet de Mme Fonck auprès des haltes-garderies de l'ensemble de la Communauté française ont fait l'objet d'un rapport spécifique de l'ONE intitulé « enquête autre accueil » : analyse des résultats » transmis par celui-ci au Cabinet. Ces données ne peuvent être compilées à celles recueillies par le CERE pour trois raisons principales: il n'est pas possible d'identifier, dans les données ONE, celles qui concernent des halte-garderies bruxelloises et celles qui concernent des halte-garderies wallonnes, d'où un recouvrement partiel avec les données du CERE ; en outre, les données du CERE concernent un échantillon de milieux d'accueil plus large que les seules halte-garderies. Enfin, le questionnaire du Cabinet diffère sensiblement de celui du CERE pour certains aspects. Nous mentionnons donc les données ONE de manière distincte (sous l'appellation « enquête autre accueil ») uniquement lorsque cela s'avère pertinent.

Les données **qualitatives** recueillies à Bruxelles ont ensuite été validées dans l'ensemble de la Communauté française et complétées lors d'entretiens avec des personnes-ressources. Elles émanent donc de Bruxelles et de la Wallonie, même si les extraits de discours cités dans le texte proviennent en grande partie de responsables de milieux d'accueil bruxellois (mais pas uniquement) ; ceci vient du fait que nous disposons, pour la Wallonie, de peu d'entretiens enregistrés et retranscrits, l'objectif du travail en Wallonie, rappelons-le, étant de valider et d'approfondir les connaissances acquises à Bruxelles avec un petit nombre de personnes-ressources.

La plupart des réalités décrites s'observant de façon similaire dans les différentes régions, en dépit de certaines spécificités locales<sup>12</sup>, les entretiens menés en Wallonie ont très vite mené à saturation des informations (peu de données différentes recueillies).

Concernant les données **quantitatives**, il faut également préciser que le dénominateur varie selon le nombre de répondants à chacune des questions.

---

<sup>11</sup> Ceux-ci n'englobent pas uniquement les halte-garderies.

<sup>12</sup> Nous signalons ces spécificités lorsque cela s'avère opportun.

## **IV. Résultats**

### **IV.1 Quels sont les « nouveaux » besoins d'accueil ?**

Pour définir ces « nouveaux » besoins d'accueil, nous sommes partis des demandes adressées par les familles aux milieux d'accueil, tout en gardant à l'esprit que dans de nombreux cas, le besoin réel motivant l'expression de la demande est autre que celui qui transparaît de prime abord à travers celle-ci.

Il s'agit donc d'une réflexion à mi-chemin entre la description des demandes et l'analyse des besoins.

Les besoins apparaissent comme le reflet des situations de vie des familles : diversifiés, spécifiques ou d'urgence. Ils sont essentiellement de trois types :

#### **IV.1.1 Remédier à une indisponibilité temporaire et/ou partielle des parents**

Beaucoup de demandes émanent de mamans souhaitant ou étant dans l'obligation de suivre une formation. Il s'agit donc d'une demande d'accueil temporaire, couvrant la durée de la période de formation, et également d'accueil à temps (très) partiel, certaines formations se donnant uniquement quelques matinées par semaine.

D'autres demandes sont liées à la nécessité d'être disponible rapidement pour un emploi et donc d'avoir accès rapidement à une place d'accueil.

*« Nous dépannons souvent des parents qui doivent par exemple faire des jours d'essai ; ces parents ne savent pas trouver un boulot s'ils n'ont pas la possibilité de faire garder leur enfant »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Il peut s'agir aussi de demandes émanant de parents ayant des emplois très précaires, en noir, intérimaires, c'est-à-dire n'offrant aucune garantie de stabilité et de pérennité :

*« Nous accueillons des enfants de familles qui viennent de l'étranger, dont les parents viennent travailler à Bruxelles et qui restent entre 6 mois et 2 ans. Ils n'ont pas de place pour leur enfant. Ils ont besoin d'un accueil urgent ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

L'indisponibilité peut-être liée à une incapacité temporaire des parents de s'occuper de leurs enfants, pour raisons diverses.

*«Des enfants qui ont un frère ou une sœur à l'hôpital Brugmann dont la crèche est pleine. Ce sont des enfants qui, autrement, seraient obligés de passer leurs journées aux côtés des parents ou des frères et sœurs malades »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« J'ai beaucoup de situations médicales graves. Des mamans qui sont confrontées à des maladies très graves de type cancer et qui n'ont personne pour s'occuper de leur enfant quand elles reviennent de chimio ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« On a eu des mamans SDF dans des situations déplorables »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Parfois j'ai des médecins traitants qui me téléphonent pour me demander de prendre un enfant. C'est à deux doigts d'exploser dans une famille, et le simple fait d'écartier un peu un enfant, c'est bénéfique, la maman peut se reposer ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

#### **IV.1.2 Rompre l'isolement, retrouver des repères**

Derrière certaines demandes, on peut identifier un réel besoin de rupture d'isolement des familles, en particulier chez les plus fragilisées d'entre elles.

*« Si on n'offre pas de place à ces familles-là, elles ne vont pas sortir de chez elles. Ca fait peur à certaines personnes. Justement, c'est un point d'accroche pour amener les familles fragilisées à sortir de leur isolement ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Ces familles très isolées viennent parfois chercher, au sein des milieux d'accueil, les repères pour l'éducation de leur enfant qu'elles ne trouvent pas au sein de leur entourage proche.

*« On est dans un contexte multiculturel. Certaines femmes qui avaient l'habitude durant leur enfance de pouvoir compter sur la famille élargie, eh bien aujourd'hui, elle ne peuvent plus, et donc il y a une perte totale des repères au niveau éducatif. C'est pour cela que ces mamans viennent tout le temps chez nous ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

### **IV.1.3 Assurer le bien-être de l'enfant**

Certains besoins concernent plus directement l'enfant, son bien-être, son éducation, sa socialisation.

*« J'ai des mamans qui me disent : « voilà, je voudrais que vous l'accueilliez parce qu'il ne s'est jamais séparé de moi ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Parfois, l'accueil s'inscrit aussi dans une optique de prévention.

*«Ces familles-là, qui sont très isolées et avec peu de ressources à offrir à leur enfant, eh bien leur enfant démarre mal dès l'école maternelle s'il n'a pas été dans un accueil collectif ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Il y a des tout-petits qui ont déjà des troubles du comportement liés à la différence culturelle, au fait qu'il n'y a plus de communauté, de tissu social. Ces petits vont arriver à la maternelle avec un bagage lourd pour leur âge. Et en maternelle, les instits n'auront pas le temps de travailler la-dessus ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

## **IV.2 Quel est le public dont émanent ces besoins ?**

Une grande partie de ce public est composée de familles fragilisées par des conditions de vie (temporairement) difficiles ; c'est ce que révèle l'analyse des besoins décrite ci-dessus : familles isolées, familles où l'emploi des parents est précaire ou inexistant, familles en rupture sociale ou économique, familles vivant des problèmes de santé

importants, familles disposant de peu de ressources à offrir à leurs enfants pour grandir, etc.

Mais il peut s'agir également de familles qui, sans éprouver de difficultés de vie particulières, ne trouvent pas de réponse satisfaisante à leurs besoins d'accueil, pour des raisons diverses.

### **IV.3 Comment ces besoins sont-ils actuellement pris en compte ?**

#### **IV.3.1 Contributions du circuit classique**

Certains milieux d'accueil classique, de type crèche, parviennent à développer des solutions « au cas par cas » pour s'ouvrir à ce type de « nouveaux » besoins; d'autres ont le souci d'y parvenir à terme, et développent en ce sens une réflexion sur leurs pratiques. Mais en dépit de ces initiatives relativement isolées, force est de constater que les milieux d'accueil classique ne sont pas, actuellement, en mesure de répondre de façon satisfaisante à ces besoins, pour différentes raisons.

En premier lieu, la **pénurie générale de places d'accueil** entraîne l'impossibilité, pour les milieux d'accueil du circuit classique, de répondre favorablement à toutes les demandes, et amènent ceux-ci à fixer des critères de priorité pour l'inscription des enfants. Le critère qui reste souvent premier, à l'heure actuelle, est l'occupation professionnelle stable et régulière des parents. Ceci a pour conséquence de reléguer au second plan les besoins liés à d'autres motifs, qui ne trouvent donc pas ou peu de réponses dans les milieux d'accueil classique.

On peut faire l'hypothèse, en outre, que dans ce contexte de pénurie, certains milieux d'accueil classique préfèrent privilégier des demandes d'accueil plus régulier, plus stable, plus à long terme, tant pour des raisons pratiques de gestion que pour des motifs liés à la perception subjective d'une intégration plus harmonieuse de l'enfant au sein du milieu d'accueil, ou encore à la difficulté de s'investir dans une relation avec un enfant qui ne va pas rester longtemps au sein du milieu d'accueil.

On observe aussi des freins d'ordre divers à l'accessibilité de ces milieux d'accueil classique. Des **freins financiers**, d'abord : bien que la participation financière parentale soit calculée sur base des revenus nets des ménages selon un barème fixé par l'ONE, le

prix s'avère malgré tout trop élevé pour les familles aux revenus les plus bas, qui sont souvent aussi celles où les parents ne travaillent pas.

Des **freins d'ordre social ou culturel**, ensuite. On peut notamment mettre en avant la culture de l'organisation et de l'anticipation véhiculée par les milieux d'accueil classique : le système d'inscription « à l'avance » empêche de répondre à des demandes d'accueil d'urgence et défavorise les familles qui n'ont pas accès à cette information et/ou la capacité à gérer celle-ci de façon efficace; en outre, pour les familles qui ne sont pas issues de la culture dominante du milieu d'accueil, il peut exister un sentiment de « c'est pas pour nous », dû à la perception d'un hiatus trop grand entre pratiques familiales et pratiques du milieu d'accueil. Plus le milieu d'accueil se présente « fermé » aux familles, plus ce sentiment s'avère prégnant et la porte du milieu d'accueil infranchissable.

### **IV.3.2 Une alternative : le secteur de l'accueil atypique**

Parallèlement au secteur purement privé et au secteur subventionné de l'accueil, un troisième secteur se développe depuis une dizaine d'années en Communauté française, celui de l'accueil atypique. De par son identité propre, ce secteur apparaît comme porteur de solutions d'accueil autres que celles proposées aux familles par le circuit classique.

L'identité de ces milieux d'accueil atypique se forge notamment à travers l'histoire de ceux-ci, leurs missions, leur offre d'accueil et le type de services qu'ils proposent aux familles, leur financement, le mode de détermination de la participation financière des parents, et les caractéristiques des travailleurs du secteur.

#### **IV.3.2.1 L'histoire, le contexte, la forme juridique**

Ce qui apparaît clairement malgré certaines différences entre structures, c'est que les milieux d'accueil atypique sont pour bon nombre d'entre eux des projets de projets à vocation sociale, ayant vu le jour au sein de structures faitières travaillant généralement avec des populations fragilisées, et ayant constaté à un moment donné au sein de ce public différents besoins d'accueil d'enfants qui ne trouvaient pas de réponse satisfaisante dans les structures d'accueil existantes.

*« Le point de départ, c'est la solidarité entre les femmes d'un quartier ; les mamans gardaient les enfants les unes des autres pendant les formations »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Parmi ces populations fragilisées, on peut identifier certains sous-groupes particulièrement vulnérables : familles primo-arrivantes et/ou sans papiers, familles où la femme élève seule ses enfants, familles où se vivent des situations de violences familiales/conjugales, etc. Ces groupes cibles de la structure faïtière sont aussi ceux visés par le milieu d'accueil, du moins dans un premier temps.

*« Au départ, le milieu d'accueil a été créé en lien avec une structure qui faisait tout un travail social avec des prostituées. Petit à petit, on s'est étendu à d'autres publics en difficulté »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Le milieu d'accueil a été créé à l'initiative d'une association de parents qui n'avaient pas de lieu où déposer leur enfant handicapé pour souffler. Quand j'ai commencé il y a 22 ans, on n'ouvrait qu'une journée par semaine. Maintenant, nous en sommes à l'ouverture toute la semaine »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Il faut noter que cette caractéristique de projet de projet ne s'observe pas dans la région du Luxembourg, qui présente en outre une situation particulière à plusieurs égards, en raison de ses caractéristiques géographiques et historiques propres : faible densité de population, réalités sensiblement différentes selon les communes, public particulier lié à la proximité du Grand Duché de Luxembourg et à l'attrait professionnel de celui-ci, etc.

Pour les milieux d'accueil où cette caractéristique s'observe, celle-ci a pour conséquence que la philosophie du milieu d'accueil s'inscrit dans la mouvance de la structure faïtière ; son projet d'accueil est donc conçu dans un optique de cohésion sociale, avec pour objectif d'améliorer de diverses manières les conditions de vie des familles.

*« Nous avons 50% de mamans seules avec enfants dépendant du CPAS. Nous souhaitons développer un réseau autour de ces familles via des actions de développement communautaire ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Comme c'est un projet qui émane de la maison médicale, on peut considérer que c'est un peu une démarche de prévention santé ; l'idée de départ était de créer un lieu où les mamans pouvaient venir confier leur enfant pour souffler »*

---

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Ces milieux d'accueil sont généralement ancrés de longue date dans des réalités de quartier bien particulières. A Bruxelles, on constate que 40% d'entre eux sont localisés dans les 6 communes les moins couvertes en places d'accueil 0-3 ans, à savoir Molenbeek, Koekelberg, Saint Josse, Schaerbeek, Anderlecht et Saint-Gilles. Ils se trouvent donc souvent là où le besoin se fait le plus sentir.

La dimension de proximité est inhérente à leur projet d'accueil. Un grand nombre d'entre eux travaillent en collaboration avec le tissu associatif local, parfois de façon informelle, parfois au sein d'un véritable réseau.

L'enquête « autre accueil » signale que 50% des structures déclarent travailler en partenariat, le plus souvent avec la consultation ONE.

Bon nombre de ces milieux d'accueil sont constitués en asbl et sont donc gérés soit par leur propre conseil d'administration, soit par le conseil d'administration de la structure dont ils émanent. Cependant, ils n'appartiennent pas tous à la commission paritaire 305.2 (établissements et services de santé), qui est la commission paritaire traditionnelle des crèches associatives. Ceci démontre la logique de « projet de projet » décrite ci-avant : l'accueil des enfants s'ajoute à des projets d'aide aux personnes, des projets de quartier, etc. Une des conséquences probables est que les milieux d'accueil concernés ne peuvent bénéficier de mesures telles que le Maribel social (création d'emplois supplémentaires dans le non-marchand financés par les réductions de cotisations sociales)

#### **IV.3.2.2 Les missions et objectifs**

Lors des échanges, débats et entretiens avec les personnes-ressources rencontrées tout au long de la recherche, nous avons pu relever différents objectifs transparaissant à travers les missions des milieux d'accueil atypique, dont notamment :

- dépanner les familles en attente d'une place d'accueil « classique », lorsque le(s) parent(s) retrouve(nt) un emploi et doi(ven)t se rendre disponible(s) rapidement ;
- permettre aux mamans de suivre des formations, de faire des démarches pour trouver un emploi ;

- éduquer les enfants avant l'entrée à l'école maternelle ; leur donner un bagage, des acquis préscolaires ;
- favoriser la socialisation précoce de l'enfant ;
- faire découvrir à l'enfant d'autres choses que celles qu'il peut trouver au sein de sa famille, en particulier pour les enfants issus de familles qui ont moins de ressources et de possibilités d'ouverture au monde ;
- faire de la prévention ;
- offrir un accueil d'urgence nécessité lorsque la situation familiale le requiert ;
- offrir aux mamans l'occasion de souffler ;
- soutenir les parents, la famille ;
- favoriser, restaurer la socialisation des familles.

#### **IV.3.2.3 L'offre d'accueil en chiffres**

##### **Capacité d'accueil**

Pour les 22 milieux d'accueil pour lesquels cette information est disponible, la capacité d'accueil totale peut être estimée, sur base de la déclaration des responsables, à 446 places d'accueil<sup>13</sup>.

Selon les milieux d'accueil, la capacité d'accueil varie de 5 à 88 places ; à titre d'exemple, le milieu d'accueil disposant de 5 places est une structure particulière destinée à un petit nombre d'enfants handicapés<sup>14</sup>, et celui disposant de 88 places est la Maison d'Enfants Actiris, qui dispose de deux implantations distinctes (l'une à Bruxelles, l'autre à Molenbeek).

L'enquête « autre accueil » mentionne une capacité moyenne autorisée de 12,94 enfants avec un écart-type de 5.33 (n=62)

Etant donné les variations observées, il n'est pas possible d'extrapoler ces données à l'ensemble du troisième secteur. On peut toutefois faire l'hypothèse que les places d'accueil du troisième secteur correspondent à 5 à 10% du nombre total de places d'accueil<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Par place d'accueil, nous entendons la capacité d'accueil telle qu'elle est autorisée par l'ONE ou Kind & Gezin, indépendamment du temps d'ouverture sur la semaine.

<sup>14</sup> En l'occurrence, ce sont toujours les mêmes enfants qui sont accueillis.

<sup>15</sup> En effet, les 446 places répertoriées dans les 22 milieux d'accueil atypiques correspondent à 5% des 8359 places totales. Il convient néanmoins d'être prudent car on ignore le nombre de places d'accueil offertes par les 19 autres milieux d'accueil du troisième secteur.

## **Nombre d'enfants différents accueillis au total et niveau d'utilisation des places d'accueil par milieu d'accueil**

Pour les 20 milieux d'accueil pour lesquels nous disposons de cette information, on estime à 540 le nombre d'enfants différents accueillis au cours d'une semaine.

Si l'on calcule pour chaque milieu d'accueil<sup>16</sup> le niveau d'utilisation des places d'accueil, c'est-à-dire le nombre d'enfants différents accueillis pour une même place d'accueil, en ne tenant pas compte des milieux d'accueil dont la situation est trop particulière (par exemple, plages d'ouverture limitées à deux matinées par semaine, accueil d'un petit groupe d'enfants bien déterminé, etc.), on constate des variations entre milieux d'accueil allant de 1 à 3,66 enfants.

## **Age des enfants accueillis**

9 milieux d'accueil sur 22 peuvent accueillir les enfants dès leur plus jeune âge, c'est-à-dire théoriquement depuis leur naissance, même si dans les faits, ceux-ci ont souvent au moins deux mois.

15 milieux d'accueil sur 22<sup>17</sup> accueillent les enfants au moins à partir de 3 mois.

Certains milieux d'accueil (7 sur 22) fixent la limite d'âge inférieure en fonction de critères qui leurs sont propres, et qui sont notamment liés à la configuration des locaux (par exemple, pas de pièce adaptée à l'accueil des bébés) ou encore à la nature des activités proposées (par exemple, nécessité de pouvoir tenir assis pour participer aux activités de psychomotricité) ; la limite inférieure peut ainsi être fixée, selon les cas, à 6, 10, 12 ou 18 mois.

Tous accueillent les enfants jusqu'au moins 3 ans ; quelques-uns les accueillent jusqu'à 4 ans, voire jusqu'à 6 ans.

Certains milieux d'accueil qui accueillent généralement des enfants de moins de 3 ans nous signalent que durant les vacances scolaires, la demande d'accueil pour des enfants de cet âge diminue<sup>18</sup>, ce qui leur permet d'accueillir momentanément des enfants plus grands, éventuellement scolarisés.

---

<sup>16</sup> Calculer le nombre moyen d'enfants accueillis par place d'accueil pour l'ensemble des milieux d'accueil a peu de sens étant donné les situations particulières observées.

<sup>17</sup> En ce compris les 9 qui accueillent les enfants avant 3 mois.

<sup>18</sup> Ceci s'observe notamment dans les milieux d'accueil qui accueillent surtout des enfants dont les parents suivent des formations, celles-ci s'interrompant généralement durant les vacances scolaires.

Il faut aussi souligner l'évolution de la demande observée par certains responsables, par rapport à l'âge de l'enfant pour lequel une demande d'accueil est faite; il y a quelques années, les demandes concernaient surtout des enfants d'au moins 2 ans, avec un objectif essentiellement lié à la socialisation de ceux-ci avant l'entrée en maternelle. Actuellement, on assisterait à un rajeunissement de la population d'enfants fréquentant ces milieux d'accueil (bébés de 3 ou 4 mois); de l'opinion des responsables, ce rajeunissement pourrait être lié, en partie du moins, à l'obligation pour les jeunes mamans au chômage de reprendre une formation ou de se remettre à la recherche d'un emploi très peu de temps après la naissance de leur enfant, sous peine de suppression des allocations de chômage.

L'enquête « autre accueil » indique que la quasi-totalité des structures accueillent des enfants de 1 à 3 ans, et que 70% des structures accueillent des enfants âgés de moins d'un an.

### **Plages d'accueil proposées et durée hebdomadaire de fréquentation du milieu d'accueil**

16 milieux d'accueil sur 22 accueillent les enfants du lundi au vendredi, matin et après-midi. Parmi ceux-ci, 10 ouvrent leurs portes avant 8h du matin. Un seul milieu d'accueil reste ouvert au-delà de 18h.

Pour les autres milieux d'accueil, les situations sont variables, en fonction des projets particuliers mais aussi du personnel ou encore de l'espace disponible (par exemple, accueil uniquement en matinée car les locaux ne permettent pas d'organiser la sieste): 5 matinées d'accueil par semaine, 4 jours par semaine matin et après-midi, 2 matinées par semaine, 3 jours par semaine mais soit le matin soit l'après-midi, etc.

Ces horaires peuvent, le cas échéant, différer selon la période de l'année, par exemple lors des vacances scolaires.

Si l'on calcule pour chaque milieu d'accueil, compte tenu des données ci-dessus, le nombre hebdomadaire d'heures d'accueil proposées, on constate que cela varie de 6h à 52h30 d'accueil par semaine. A titre d'exemple, le milieu d'accueil qui propose 6 heures d'accueil par semaine est ouvert 2 matinées par semaine, et celui qui propose 52h30 d'accueil est ouvert 5 jours par semaine à raison de 10h30 par jour.

L'enquête « autre accueil » obtient une moyenne de quasi 8 demi-jours d'ouverture par semaine avec un écart-type de 3 demi-jours (n=62) ; 11% ouvrent aussi à horaire décalé.

La plupart des milieux d'accueil n'accueillent pas d'enfant à temps plein, soit parce que cela ne correspond pas à leurs objectifs, soit parce qu'ils ne rencontrent pas ce type de demande.

En fonction des projets d'accueil particuliers, certains fixent une fréquentation hebdomadaire *maximale* par enfant : par exemple, pas plus de 3 matinées par semaine, afin que cela ne soit pas trop contraignant pour les familles mais aussi afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre d'enfants différents; d'autres au contraire exigent une fréquentation hebdomadaire *minimale* par enfant : par exemple, au moins 3 matinées par semaine, afin que l'enfant puisse s'adapter au milieu d'accueil.

Enfin, certains milieux d'accueil sont tenus, en raison notamment de la nature de leurs subsides, de limiter l'accueil des enfants à des durées bien déterminées dans le temps (par exemple, 6 mois), même si, en pratique, cela s'avère souvent difficile à respecter.

L'enquête « autre accueil » indique que 64% des structures n'exigent pas une présence hebdomadaire minimum et que lorsque c'est le cas, celle-ci est généralement inférieure à une journée par semaine.

#### **V.3.2.4 Mode de détermination de la participation financière des parents**

Un milieu d'accueil accueille gratuitement tous les enfants, de façon systématique.

8 milieux d'accueil sur 22 fixent le montant de la participation financière des parents sur base des revenus mensuels nets du ménage, dont 5 selon le barème ONE et 3 selon un barème qui leur est propre.

L'enquête « autre accueil » indique que pour 82% des milieux d'accueil, la PFP est identique pour tous les parents (c'est-à-dire qu'elle n'est pas fixée sur base des revenus du ménage).

12 milieux d'accueil appliquent un système de forfait, soit à l'heure (5), à la journée (5), au mois (1) ou encore à l'année (1).

Un milieu d'accueil applique un système mixte en fonction du public accueilli : barème ONE pour les enfants de parents qui travaillent, forfait à l'heure pour ceux de parents chômeurs ou dépendant du CPAS.

L'enquête « autre accueil » indique que le tarif horaire est un peu plus fréquent que le tarif à la (demi-)journée. Les écarts par rapport à la moyenne des montants demandés démontrent la grande disparité de ceux-ci, allant de la gratuité à plus de 15 euros/jour.

Sur 21 milieux d'accueil qui demandent une participation financière, 17 modulent cette participation en fonction de la durée d'accueil.

Au total, 16 milieux d'accueil sur 21 tiennent compte de la situation financière de la famille pour fixer la participation parentale ; pour 15 milieux d'accueil, le nombre d'enfants présents au sein du milieu d'accueil et/ou le nombre d'enfants dans la famille entrent également en ligne de compte.

Il faut aussi souligner que certains milieux d'accueil font le choix de ne pas accueillir les enfants de parents dont les revenus dépassent un plafond déterminé.

### **V.3.2.5 Les travailleurs du secteur**

Les données relatives au nombre de personnes employées (en ETP) dans les milieux d'accueil doivent être interprétées avec prudence ; en effet, en raison des variations observées au niveau des plages d'accueil, de la durée d'accueil de chaque enfant et du nombre d'enfants présents en même temps, il n'est pas possible de calculer un taux d'encadrement.

On peut toutefois estimer le nombre d'emplois équivalent temps plein que représentent ces 19 milieux d'accueil pour lesquels nous disposons de cette information. Celui-ci est de 106,6 emplois équivalent temps plein. Ce nombre englobe les emplois des responsables des milieux d'accueil, des accueillants, mais aussi du personnel administratif, de cuisine et d'entretien.

Parmi ces 106,6 emplois ETP, on observe 86,2 emplois ETP de type « aide à l'emploi », soit 80%. Il s'agit essentiellement de postes ACS (66 ETP), de PTP (11 ETP), d'Articles 60 (3,66 ETP), d'ALE (3,55).

Ces 19 milieux d'accueil représentent environ 45% de l'ensemble du secteur de l'accueil atypique bruxellois. On ne peut donc extrapoler ces données à l'ensemble du secteur. On peut néanmoins faire l'hypothèse que celui-ci représente plus de 200 ETP en Région bruxelloise.

Tous les milieux d'accueil emploient, pour les postes d'encadrement des enfants, des personnes disposant d'une formation dans le domaine de l'enfance et/ou de la santé : puéricultrices, éducateurs, auxiliaires de l'enfance, psychologues, psychomotriciennes, logopèdes, infirmières, ...

L'enquête « autre accueil » indique que 69% des structures emploient au moins une personne à temps plein ; 68% des structures emploient des personnes à temps partiel (dont 2/3 de mi-temps). Les 3/4 des structures ne travaillent pas avec des bénévoles. Parmi le personnel salarié, on observe une moyenne de 3,9 personnes/structure formées à la petite enfance, et une moyenne de 3,7 personnes engagées via les aides à l'emploi régionales. L'encadrement moyen est d'un encadrant pour 5 enfants (écart-type=2).

### **V.3.2.6 Les subsides**

Quelques précisions, tout d'abord, sur la problématique du subventionnement des milieux d'accueil atypique. L'ONE ne permet pas, de par les conditions d'éligibilité mises en place, le subventionnement de structures n'assurant pas un accueil 220 jours par an, 5 jours par semaine et 10 heures par jour, quel que soit le projet d'accueil. Ceci vaut également pour Kind & Gezin, à l'exception du minimum horaire exigé, porté à 11 heures par jour.

Pour les milieux d'accueil qui remplissent ces conditions, aucun subventionnement par l'ONE n'est actuellement prévu pour favoriser l'accueil flexible (c'est-à-dire un accueil à horaire atypique) ou occasionnel (c'est-à-dire un accueil pour une durée limitée, répondant aux demandes d'ordre socio-économique ou pédagogique) au sein de ces structures. Kind & Gezin a depuis peu mis en place dans le cadre du plan d'action global intégré du système d'accueil de la Communauté flamande, une politique de subventionnement à la faveur des structures privées comme publiques de l'accueil de la

petite enfance, qui proposent un accueil flexible et/ou occasionnel. Kind & Gezin subsidie également des services d'accueil de proximité<sup>19</sup>, rattachés à une structure d'accueil existante et clairement orientés vers des familles plus fragilisées. Le financement de ce plan d'action global intégré est assuré grâce aux moyens combinés injectés dans le domaine de l'accueil de l'enfant par deux ministères, celui de l'enfance (Welzijn) et celui de l'économie sociale (Sociale Economie).

Les structures d'accueil atypique francophones ne bénéficiant pour la plupart d'aucune aide financière de l'ONE se sont donc orientées vers d'autres sources de subventionnement qui émanent pour la plupart de la Région ou de la COCOF (via ses ressources propres ou celles provenant de fonds structurels européens).

Comme on peut le constater par les données qui suivent, les sources de subventionnement sont très diversifiées et la Région y contribue largement. Parmi les subsides cités (22 réponses à cette question), il s'agit surtout de subsides alloués sous forme d'aide à l'emploi (15), suivis des subsides de cohabitation sociale émanant de la Cocof (7), de subsides de l'ONE (5)<sup>20</sup>, de subsides du Fonds Social Européen (4), des subsides alloués par le FESC dans le cadre de l'accueil d'urgence (4), de subsides de la Communauté française (2) ou de la commune (2) ; une structure cite les subsides d'insertion socio-professionnelle alloués par la COCOF.

D'autres sources de financement sont également mentionnées : ACTIRIS (dans le cadre de partenariats), les CPAS, les Contrats de Quartier, les subsides COCOF pour l'accompagnement des personnes handicapées, le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), la Fondation Lippens, la Fondation Roi Baudouin, la Fondation Proximus.

L'enquête « autre accueil » indiquent que les subsides auxquels recourent les halte-garderies sont extrêmement variés et qu'ils sont parfois de l'ordre de 200 euros/an. La Communauté française et l'ONE ne représentent que 6% des pourvoyeurs de fonds. Les régions et les communes sont des partenaires financiers très actifs.

---

<sup>19</sup> Lokale diensten buurtgerichte opvang

<sup>20</sup> Cinq milieux d'accueil considérés comme faisant partie du secteur de l'accueil atypique reçoivent un subventionnement de l'ONE pour l'accueil qu'ils organisent (en tant que crèche ou MCAE).

## **IV.4 Difficultés rencontrées par les milieux d'accueil atypique**

Les milieux d'accueil atypique rencontrent diverses difficultés pour assumer leurs missions et atteindre leurs objectifs. Parmi les raisons de ces difficultés, nous pointons en particulier leur mode de financement, la pénurie de places d'accueil tous circuits confondus, ainsi qu'une certaine résistance au changement liée aux modifications des pratiques d'accueil.

### **IV.4.1 Difficultés liées à la segmentation et à la nature des subsides**

La plupart des milieux d'accueil atypique fonctionnent avec divers types de subventions qu'ils combinent afin d'assurer leur survie ; de la nature de ces subventions découlent différentes contraintes, en terme notamment de public accueilli et de durée d'accueil dans le temps. Ceci entraîne d'importantes difficultés de gestion pour le milieu d'accueil et a un impact psychologique considérable pour les familles.

*« On est subventionné par le FSE pour accueillir les enfants dont les parents suivent une formation FSE. Parfois, les parents étaient inscrits à une formation FSE, et puis décident d'arrêter, pour une raison x ou y. Nous on n'est pas toujours au courant. Au FSE, ils font le lien, retrouvent les parents en question et nous retirent leur subside »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Quand les parents ont terminé leur formation FSE, en principe je ne peux plus accueillir leur enfant. On doit s'arranger autrement. Pour pouvoir continuer à l'accueillir, on est obligé de le changer de quota ; par exemple, le passer de FSE à FESC. C'est lourd »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« On est une MCAE et on a en plus un agrément de l'AWIPH pour l'accueil d'enfants handicapés, tout ça dans un même lieu d'accueil. L'agrément AWIPH, c'est uniquement pour les retards moteurs, donc un enfant malvoyant ne pourrait pas être accueilli dans ce cadre. Alors on le prend dans le cadre de la MCAE. Mais les parents préféreraient être dans le cadre AWIPH car leur enfant bénéficierait d'un encadrement beaucoup plus important, comme de la kiné, etc. »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Les mamans téléphonent pour dire «j'ai vu qu'il y avait une place libre, pourquoi vous ne prenez pas mon enfant ». On leur explique qu'on doit garder cette place libre tant qu'on n'a pas de demande subsidiable. C'est très difficile pour elles de voir que d'autres passent avant elles alors qu'elles ont tout autant besoin de cette place ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Certains milieux d'accueil développent des stratégies pour tenter de maintenir l'accueil de ces enfants pour lesquels ils ne perçoivent plus de subsides.

*« Il peut y avoir des coupures dans les formations ; une formation se termine en novembre pour recommencer en février, par exemple. En principe, je ne peux pas accueillir l'enfant entre-temps. Mais où est la continuité, pour l'enfant ? le groupe va évoluer sans lui ... Donc j'essaye de garder une place pour l'enfant deux à trois demi-jours par semaine, ce qui me permet d'accueillir quand même un autre enfant subsidiable. Je n'ai donc pas un trop grand trou dans mes subsides. Comment je fais ? J'appelle la maman le matin dès qu'il y a un absent pour lui proposer la place pour son enfant».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

#### **IV.4.2 Difficultés liées à la pénurie de places d'accueil**

La pénurie des places d'accueil dans le circuit classique met en difficulté les milieux d'accueil atypique. Certains d'entre eux se voient en effet contraints – ou se sentent moralement obligés - d'éponger les demandes d'accueil non satisfaites dans les crèches traditionnelles, au risque de ne pouvoir assumer pleinement leurs missions et d'être en porte à faux par rapport à leur propre identité.

*« On voit arriver des enfants de parents qui travaillent et ont besoin d'un accueil à temps plein. Ils n'ont pas trouvé de place dans les crèches communales. On ne peut pas les refuser. Ce n'est pas de leur faute s'il n'y a pas assez de places ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« En principe, on ne peut accueillir les enfants que 6 mois maximum, dans l'attente d'une place en crèche classique. Mais dans les crèches de la commune, tout est complet jusque fin 2008. Il n'y a pas de préguardiennat. Il n'y a rien, sauf les garderies privées qui sont hors de prix ... j'ai donc aussi des enfants de longue durée, alors que ce n'est pas notre vocation ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

En outre, cette situation de pénurie permet aux milieux d'accueil classique de fixer des conditions qui, à terme, excluent certaines familles dont la demande d'accueil est tout à fait dans les critères de recevabilité mais qui, pour diverses raisons, n'est pas prise en compte. Plusieurs situations nous sont rapportées en ce sens.

*« Nous avons énormément de familles qu'aucune crèche ne veut prendre, parce que l'enfant est trisomique, qu'il met longtemps à boire son biberon, ou encore qu'il présente des petites crises d'épilepsie, etc. Il y a des mamans qui ne peuvent plus travailler ni faire des formations parce qu'elles ne trouvent de place d'accueil nulle part ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Nous avons de plus en plus, hélas, d'enfants rejetés des crèches. Nous avons des enfants qui n'ont même pas un an et ont des problématiques terribles, comme l'anorexie, le refus de dormir. Ce sont des enfants rejetés des milieux d'accueil traditionnels parce qu'ils ne correspondent pas aux normes. Certains parents arrivent chez nous en larmes ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

L'âge de l'enfant peut aussi s'avérer un critère d'exclusion. Les deux témoignages ci-dessous illustrent deux types de situations observées à cet égard.

*« Une maman qui trouve un emploi quand son enfant a deux ans, les crèches ne vont pas accepter de l'accueillir. Elles acceptent de les prendre quand ils sont dans le ventre de maman. Je crois que c'est important de sensibiliser les crèches à s'ouvrir à des enfants qui ne sont plus des bébés, parce que sinon ce sont les structures d'accueil atypique comme nous qui doivent assumer ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Beaucoup de crèches décident qu'à deux ans et demi, l'enfant doit être parti, puisque la plupart des écoles accueillent à partir de cet âge. Alors nous nous retrouvons avec des*

*enfants de deux ans et demi qui ne sont pas du tout prêts à entrer à l'école. Mais pas du tout ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Certains milieux d'accueil atypique, cependant, afin de préserver leur identité et la cohérence de leur projet d'accueil, « font de la résistance » et refusent d'accueillir les enfants qui pourraient l'être dans des structures d'accueil classique. Il s'agit de choix qui n'ont rien d'anodin et qui interpellent constamment ceux qui sont contraints de les poser.

*«Les demandes qu'on refuse ? ceux de parents qui travaillent effectivement et qui peuvent trouver une place en crèche. Même s'il n'y a pas de place. Moi je dis qu'on n'est pas là pour pallier au manque de places en crèche. En même temps, c'est dur. Il faut mettre ses sentiments de côté. C'est difficile de dire non. J'ai déjà été insultée par des gens qui en ont marre d'être refusés, qui me disent « pourquoi est-ce toujours pour les étrangers ? » ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

#### **IV.4.3 Difficultés liées à la résistance au changement**

Parmi les freins cités par les milieux d'accueil atypique, on retiendra également les difficultés liées aux aménagements des pratiques d'accueil, qui suscitent toujours de prime abord craintes, appréhensions et parfois rejet, notamment lorsque ceux-ci entraînent une modification des pratiques et des conditions de travail établies de longue date.

C'est ce que montrent les témoignages suivants :

*« Nous on est ouverts 24h/24. A part les enfants qui passent la nuit, il y a beaucoup d'enfants qui arrivent à partir de 4 heures du matin. Les parents sont soit postiers, soit chauffeurs de bus ou de train, soit dans des professions médicales ou paramédicales. Comme ils ont des horaires très décalés, ils n'ont pas d'autre solution d'accueil que chez nous. Par contre, il y a aussi des parents qui pourraient trouver une place dans des milieux d'accueil classique si ceux-ci ouvraient un tout petit peu plus tôt que leur heure d'ouverture actuelle. Cela nous permettrait de ne pas bloquer une place pour ces enfants-là, à une demi-heure près, et de répondre à la demande de plus de parents qui commencent très tôt. Il suffirait qu'une seule crèche communale ouvre une demi-heure plus tôt. Mais quand j'ai émis cette idée lors d'une réunion, il y a eu une véritable levée*

*de bouclier des syndicats, notamment parce que cela remettait en cause les horaires établis pour les travailleurs des crèches traditionnelles. Je comprends bien leurs craintes, mais on pourrait au moins en discuter pour trouver des solutions acceptables».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« On avait un projet d'insertion de 8 places d'accueil au sein d'un service existant, pour urgences professionnelles. Ca nécessitait de revoir un peu la façon de concevoir la qualité, et la manière de fonctionner. Au niveau des parents, cela se passait plutôt bien, il n'y avait pas de clivages entre publics différents. Mais cela n'a pas marché à cause du personnel qui, au nom du bien-être de l'enfant, a rejeté le projet ... ça montre bien qu'il ne faut pas imposer ce type de projet. Ca ne marche qu'avec les structures qui ont ce projet-là ancré. Et il faut au moins une personnalité engagée pour le porter ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Qu'est-ce qui empêche les autres milieux d'accueil de s'ouvrir aux enfants handicapés ? la peur que ça prenne trop de temps, que ce soit trop lourd psychologiquement, de devoir faire trop d'aménagements de l'infrastructure, de ne pas être à la hauteur, de devoir remettre trop en question ses pratiques professionnelles ... et puis aussi, peur que les autres enfants en pâtissent. Mais là, c'est tout le contraire, parce que tout ce que nous mettons en pratique, toute notre réflexion sur l'accueil d'un enfant différent rejaille forcément sur l'ensemble du groupe. Ce sont TOUS les enfants qui en bénéficient ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Cette difficulté s'observe aussi dans d'autres contextes :

*« En Allemagne (...) les horaires d'ouverture et de fermeture des structures d'accueil ne sont généralement pas définis en fonction de ceux des familles, mais sont difficiles à allonger à cause des droits acquis »<sup>21</sup>.*

## **IV.5 Conséquences sur le secteur de l'accueil**

En réduisant fortement, voire en empêchant l'accès à l'accueil de certaines familles « hors critères » parmi lesquelles se retrouvent les plus vulnérables, le circuit classique

---

<sup>21</sup> Schallenberg-Diekmann R., « On ne peut pas plaire à tout le monde! » La diversité dans l'approche de situation, *in* *Enfant d'Europe* 13, octobre 2007

de l'accueil contribue à creuser davantage le fossé entre les familles « ayant droit » et les autres, renvoyant ces dernières à leur isolement et leur désarroi.

Le secteur de l'accueil atypique apparaît comme une contribution importante à une politique visant la qualité, le choix, l'égalité et l'efficience<sup>22</sup>.

La réflexion sur la **qualité** de l'accueil porte tant sur le service rendu aux familles que sur les pratiques d'accueil et la qualité de vie des enfants au sein du milieu d'accueil. Bon nombre de milieux d'accueil atypique ont le souci de concilier qualité de vie de l'enfant et service rendu à la famille. Concrètement, cela se traduit par exemple dans la réflexion autour de la durée de fréquentation minimale/maximale de chaque enfant ; cette durée doit être suffisamment longue pour permettre à l'enfant de s'intégrer, mais pas trop longue afin que cela réponde aux besoins d'accueil des familles et aux possibilités financières de celles-ci, et que cela permette d'accueillir un grand nombre de familles. En outre, la réflexion constante que les milieux d'accueil atypique sont contraints de mener face à l'accueil de la diversité renforce la qualité des pratiques professionnelles à l'égard de l'ensemble du groupe d'enfants :

*«Les enfants de la pouponnière vivent toute la journée avec les enfants de la crèche, puisque les deux structures sont dans les mêmes bâtiments. Alors bien sûr on a un projet d'accueil spécifique pour les poupons, parce qu'ils vivent des situations très compliquées et qu'ils ont besoin de soins spécifiques. La pouponnière nous apprend à regarder les enfants autrement. Il est évident que toute la réflexion que nous menons au contact de ces poupons, toute la valeur ajoutée qui s'en dégage pour nos pratiques d'accueil, on ne va pas la mettre de côté pour les autres enfants sous prétexte qu'ils n'en ont pas besoin. Tous les enfants ont droit à un accueil de qualité ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Les milieux d'accueil atypique contribuent à favoriser le **choix** des familles car ils augmentent les possibilités pour celles-ci de trouver une réponse adaptée à leurs besoins et attentes.

L'**égalité**, on l'a vu, est particulièrement visée par le secteur de l'accueil atypique. Par leur volonté de ne pas accueillir les enfants dont les parents travaillent, de proposer des tarifs peu élevés (voire la gratuité), de permettre un accueil « à la carte » en fonction des besoins des familles, les milieux d'accueil ouvrent leurs portes aux familles les plus

---

<sup>22</sup> Lorant V., Dubois A., Humblet P., Quatre dimensions de la politique de l'accueil de la petite enfance, *in* Grandir à Bruxelles n°4, printemps 1998.

fragilisées et offrent ainsi leurs apports bénéfiques (au niveau social et éducatif notamment) aux populations qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux familles qui disposent de moins de ressources à offrir à leurs enfants. En outre, la dimension de proximité et d'ancrage dans des réalités locales de ces milieux d'accueil renforce leur accessibilité spécifique.

*« Une maman analphabète ne va pas s'aventurer au-delà d'une certaine limite par rapport à son quartier. Donc ça limite aussi les possibilités de découvertes pour l'enfant avant d'être scolarisé. C'est donc important pour les enfants de ces familles fragilisées de pouvoir fréquenter un milieu d'accueil collectif avant d'entrer à l'école ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

L'impact bénéfique se marque aussi au niveau de la famille. Dans le contexte hautement multiculturel qui est le leur, bon nombre de ces milieux d'accueil développent au quotidien une réflexion sur la diversité et sur le travail en partenariat avec les familles. Ces milieux d'accueil représentent de véritables lieux de soutien à la parentalité, mais aussi des lieux « à investir et où s'investir »<sup>23</sup> au sein de projets locaux. En ce sens, ils sont vecteurs de lien social.

Les milieux d'accueil atypique, enfin, favorise l'**efficience** du secteur : en choisissant de ne pas accueillir d'enfants à temps plein, ils permettent d'accueillir un plus grand nombre d'enfants et de répondre ainsi aux besoins d'un plus grand nombre de familles. On a vu que le niveau d'utilisation pouvait aller jusqu'à 3,66 enfants par place d'accueil, ce qui n'est pas négligeable. En outre, bon nombre de ces milieux d'accueil ont le souci de rentabiliser au maximum chaque place d'accueil et consentent des efforts importants en ce sens :

*« Nous avons peu de places. Donc souvent quand nous accueillons un enfant de 11 à 13h, nous en accueillons un autre de 9h30 à 11h, sinon il y a trop de gens qui restent sur la liste d'attente ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Le public qu'on accueille est imprévisible. Parfois, les enfants ne viennent pas, sans prévenir. On fait de l'overbooking pour essayer d'accueillir le plus d'enfants possible. Alors c'est vrai que parfois, on se retrouve avec plus d'enfants que notre capacité réelle ».*

---

<sup>23</sup> Voir à ce propos le chapitre infra « Elaborer des conditions d'accueil optimales : l'exemple de la crèche l'Arbre à Papillons ».

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Cependant, la segmentation des subsides dans le secteur de l'accueil atypique représente un frein important; frein à la **qualité** de l'accueil, de par le manque de stabilité pour l'enfant; frein au **choix** et à l'**égalité**, car seules les familles « subsidiables » auront accès aux milieux d'accueil ; frein à l'**efficience**, enfin, car certaines places d'accueil risquent de demeurer inoccupées tant que le milieu d'accueil ne reçoit pas de demande « subsidiable », ce qui diminue le niveau d'utilisation des places et ce, en dépit des stratégies mises en place pour minimiser ce risque.

En outre, cette situation, couplée à la pénurie des places d'accueil dans le circuit classique, entraîne une hyperspécialisation des lieux d'accueil et une dualisation du secteur, avec le risque d'effet ghetto lié à la non-mixité des publics accueillis de part et d'autre. C'est ce que déplorent les responsables de bon nombre de milieux d'accueil atypique :

*« On place l'enfant dans des cases en fonction de sa situation ; si on pousse un peu plus loin ce raisonnement, on pourrait imaginer que l'enfant soit déplacé d'un milieu d'accueil à un autre en fonction de l'évolution de la situation de ses parents ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Pourquoi est-ce que tous ces enfants devraient être stigmatisés ? Tous les parents qui sont en difficulté financière et en difficulté de recherche d'emploi, avec une pression sociale pas possible. On voudrait bien avoir aussi plein d'autres enfants ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Il faudrait que ce soit une gestion générale de l'accueil de l'enfant avec des possibilités d'accueillir tous les cas spécifiques qu'on a ici. Et non pas seulement dans des lieux spécifiques »*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« Si on part du principe que le milieu d'accueil doit pouvoir répondre à toutes ces réalités familiales différentes, il ne devrait pas y avoir de milieux d'accueil atypique. Les milieux d'accueil devraient être des super projets ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

*« En fait, on ne devrait pas exister. Ça devrait être de l'accueil pour tous avec des possibilités d'accueil d'urgence, etc. Certaines crèches le font déjà, donc c'est possible ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

## **IV.6 Définir l'accueil atypique**

Vu les données recueillies et les entretiens menés auprès de différentes personnes-ressources actives dans le secteur de l'accueil et/ou de l'accueil atypique, nous pouvons dégager cinq lignes de force pour définir l'accueil atypique.

### **Des pratiques atypiques**

Ce sont les pratiques d'accueil et le type de solutions proposées qui peuvent être caractérisés (ou non) d'atypiques, et non les milieux d'accueil eux-mêmes. Parler de demandes ou de besoins atypiques ne peut s'envisager sans faire référence à une norme, ce qui, nous semble-t-il, a peu de sens dans le contexte actuel; en effet, qu'est-ce qu'un besoin classique ?

### **Un projet**

Un milieu d'accueil atypique se définit par la spécificité de son projet (social, éducatif) sur l'enfant et sur sa famille, et non pas par l'étendue de ses horaires d'ouverture. Cette dernière n'est en réalité qu'un des moyens de mise en œuvre du projet. Il va de soi, par exemple, que proposer un accueil à horaire étendu ne signifie *pas seulement réorganiser les emplois du temps (...) mais aussi créer une atmosphère familiale pour les enfants qui restent tard le soir*<sup>24</sup>.

### **L'irréductibilité à une catégorie prédéterminée**

Ces deux premières dimensions renforcent le constat selon lequel l'accueil atypique n'est pas réductible à une catégorie déterminée et figée de milieux d'accueil<sup>25</sup> ; on observe en effet aussi des pratiques d'accueil atypique dans certains milieux d'accueil dits classiques, de type crèche ou MCAE par exemple.

### **L'ancrage local**

Les milieux d'accueil atypique se caractérisent par leur ancrage dans des réalités locales et l'adaptabilité des réponses apportées aux besoins identifiés sur le terrain ; ceci explique d'une part les différences observées selon l'implantation géographique et sociale du milieu d'accueil et d'autre part l'évolution de celui-ci au fil du temps (car les besoins évoluent).

---

<sup>24</sup> <sup>24</sup> Schallenberg-Diekmann R., „On ne peut pas plaire à tout le monde!“ La diversité dans l'approche de situation, *in* *Enfant d'Europe* 13, octobre 2007.

<sup>25</sup> en référence à la catégorie « 8 » de l'arrêté Milieux d'accueil (tout autre MA)

## **Un nouveau paradigme en matière de lieux d'accueil de l'enfance**

C'est sans doute la ligne de force la plus importante car elle fonde toute l'approche sous-jacente à l'accueil atypique. On assiste en effet à un renversement de perspective dans la définition de la qualité des pratiques d'accueil. La question n'est pas uniquement de définir les conditions nécessaires auxquelles on ne peut déroger pour assurer un accueil de qualité, mais plutôt de définir et d'assurer la qualité de l'accueil compte tenu des conditions disponibles. Le point de départ est la situation de l'enfant et de sa famille (par exemple, la structure familiale, les contraintes professionnelles des parents) à partir de laquelle on va mettre en place les conditions *optimales* d'accueil pour cet enfant et sa famille. On est loin d'une définition purement normative de la qualité des pratiques d'accueil qui s'appuierait sur une connaissance a priori de l'enfant et de ses besoins et définirait des conditions *idéales* d'accueil, avec le risque d'évincer les familles dont la situation ne permettrait pas d'atteindre ces conditions idéales<sup>26</sup>. Il ne s'agit pas de balayer les normes car elles ont leur raison d'être, mais bien de les réinterroger en fonction des situations et de redéfinir le cadre : *«L'identification de situations d'accueil spécifiques met en évidence la nécessité d'assouplir les normes sinon le risque serait grand que la norme devienne l'écart »*<sup>27</sup>.

Ceci ne signifie pas qu'il n'y a aucune contrainte, aucune balise, aucune restriction :

*« Attention, on ne va pas pour autant faire n'importe quoi, il y a un minimum de critères incontournables. Par exemple, un bébé de 2 mois ne pourra pas être accueilli de façon trop irrégulière. Pour l'accueil irrégulier, il y a une sorte de consensus : pas avant l'âge d'un an (...) De même, ce n'est pas un accueil sans contraintes horaires, mais ces contraintes sont conçues en fonction des besoins. Par exemple, en se calquant sur les horaires de formation ».*

*« Souplesse ne veut pas dire que tout est permis ; on a des demandes par rapport aux parents. Par exemple, le souper. Il y a des parents qui sont un peu limite point de vue horaire ; ils trouvent que leur enfant devrait déjà avoir soupé quand ils viennent le rechercher, alors qu'ils retournent dans le quart d'heure. Ben nous, c'est ok si on a le temps, sinon c'est priorité aux enfants qui restent. Alors on a trouvé une solution, c'est de dire « ok, il peut souper ici, mais c'est vous qui vous en occupez » ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

---

<sup>26</sup> Voir à ce propos le chapitre infra « Elaborer des conditions d'accueil optimales : l'exemple de la crèche l'Arbre à Papillons ».

<sup>27</sup> Mony M., Vers une reconnaissance des diversités, in Quel accueil demain pour la petite enfance ? Elaborer une politique et des pratiques adaptées aux évolutions de la société française, sous la direction de Rayna S. et Belan X, éditions Eres 2007.

Ce renversement de perspective va forcément de pair avec un autre regard porté sur les parents, comme l'illustre le témoignage ci-dessous :

*«Crèche flexible, ça ne veut pas dire que les gens viennent n'importe quand. On croit que ce sont ces enfants-là qui passent le plus de temps en crèche. Eh bien, pas du tout ! A la limite, c'est le contraire ! Ces parents-là se posent énormément de questions, il y a beaucoup de culpabilité ... Les postiers qui amènent leur enfant à 4h du matin, eh bien à midi, cet enfant, il est parti ! La durée du temps en crèche n'est pas nécessairement plus longue ».*

(Extrait d'entretiens CERE avec des personnes-ressources du secteur de l'accueil)

Cette optique de travail peut être mise en parallèle avec « l'approche de situation », inspirée de « La pédagogie des Opprimés » de Paolo Freire et qui se base sur *la complexité et les contradictions des situations des enfants et des familles pour organiser le travail pédagogique*. Pédagogues, enfants et parents déterminent quelles sont les situations-clés dans la vie de l'enfant, afin de *déterminer la manière dont la routine quotidienne dans le lieu d'accueil doit être structurée pour que l'enfant se sente bien. Toutes les parties concernées par le bien-être de l'enfant analysent la situation ensemble*<sup>28</sup>.

## **IV.7 Élaborer des conditions d'accueil optimales : l'exemple de la crèche l'Arbre à Papillons**

Depuis 2003-2004, le CERE accompagne la mise en place d'un projet d'accueil à implication parentale à Cureghem, quartier très fragilisé d'Anderlecht. Il s'agit de la crèche l'Arbre à Papillons, qui ouvrira prochainement ses portes grâce à l'investissement important de plusieurs services et professionnels du quartier.

Ce projet et le processus (toujours en cours) qui doit mener, à terme, à la mise en œuvre de celui-ci, sont intéressants à décrire ici car ils illustrent bien le changement de paradigme qui s'amorce dans l'accueil de l'enfant : le point de départ de la réflexion sur les pratiques d'accueil est en effet la situation « globale » de l'enfant et de sa famille, ainsi que les besoins qui y sont liés.

---

<sup>28</sup> Schallenberg-Diekmann R., « On ne peut pas plaire à tout le monde! » La diversité dans l'approche de situation, *in* *Enfant d'Europe* 13, octobre 2007.

Au départ, le projet naît des observations de différents acteurs actifs dans l'insertion socioprofessionnelle confrontés à des demandes de formation qui ne peuvent être satisfaites vu l'absence de solutions de garde pour les jeunes enfants.

Dans un premier temps, les acteurs locaux envisagent la création d'une halte-garderie qui accueillerait les enfants dont les parents suivent une formation mais aussi de façon occasionnelle des enfants dont les parents éprouvent le besoin de souffler ou de réaliser des activités en dehors de la présence de leur petit.

Par la suite, la réflexion autour du projet s'élabore, et les opportunités de financement se modifient ; le milieu d'accueil est envisagé comme une crèche parentale, puis comme une crèche classique incluant une dimension d'implication des parents.

Depuis plus d'un an et demi, des professionnels du quartier se réunissent à intervalles réguliers pour élaborer les idées fortes du projet d'accueil de la crèche. Ces professionnels sont, entre autres, la future directrice de la crèche (actuellement engagée à la Mission Locale d'Anderlecht pour mettre sur pied la crèche), des psychologues et assistantes sociales du service de santé mentale du quartier, la coordinatrice de la Maison de quartier, une professionnelle d'un service de santé communautaire du quartier, une représentante de la ludothèque du quartier, la responsable des crèches communales d'Anderlecht, l'infirmière sociale de la crèche parentale de Louvain-la-Neuve. Le CERE accompagne le projet et encadre ces réunions.

La participation de ces différents professionnels permet de croiser différents regards concernant les réalités et les besoins (exprimés ou non) des familles du quartier, sur lesquels s'élabore le projet d'accueil. En effet, par leur position particulière dans le quartier, les professionnels travaillent avec des familles qui leur adressent certains types de demandes : les parents ne formulent pas les mêmes attentes, n'abordent pas les mêmes sujets avec la psychologue du service de santé mentale, l'animatrice de l'accueil extrascolaire fréquenté par l'aîné, la monitrice du cours de gymnastique d'entretien pour femmes du quartier. Réfléchir ensemble permet de mieux prendre en compte la complexité des situations des familles. De plus, on constate que certains professionnels sont plus sensibles au point de vue des parents, tandis que d'autres mettent en avant le point de vue de l'enfant ; d'autres, enfin, pensent plus systématiquement aux professionnels qui travailleront dans la crèche. Cette multiplicité des regards permet l'élaboration d'une réflexion riche et nuancée, au cours de laquelle surgissent des points de tensions.

Ces tensions sont source de recherche d'équilibre à travers des solutions innovantes au départ de la situation des familles.

L'analyse proposée ici s'inspire largement des travaux du groupe-ressource et permet de rendre compte de la dynamique en œuvre et des éléments de réflexion pertinents.

#### **IV.7.1 Un projet de quartier**

Le quartier a une importance considérable dans le projet. En effet, il s'agit d'un quartier très fragilisé, comprenant des familles dans des situations de vulnérabilité préoccupantes<sup>29</sup>. On y observe en outre une grande diversité : diversité des familles, des origines de celles-ci, de leur statut (de nationalité belge, de nationalité étrangère en séjour légal, déboutés du droit d'asile, travailleurs clandestins), diversité des besoins des familles en matière d'accueil des enfants. A l'heure actuelle, cette diversité entraîne des tensions dans le quartier.

La crèche est envisagée comme un service de quartier pour les enfants du quartier et leur famille. Il importe donc d'identifier les besoins de ceux-ci.

#### **IV.7.2 Identifier les besoins**

Les professionnels du quartier repèrent des besoins chez les familles avec lesquelles ils travaillent. Ces besoins ne se traduisent pas forcément par une demande explicite de garde de la part des parents. Ces besoins peuvent concerner directement les enfants ou plutôt les parents, voire le quartier. Les repérer et les examiner réinterroge les missions des milieux d'accueil.

Ainsi, les besoins identifiés concernent entre autres :

- des parents en souffrance psychique (dépression de la maman) ou éducative (risque de négligence / maltraitance) ;
- des familles très vulnérables sur le plan social et financier (familles sans papier, familles vivant de la mendicité, famille vivant dans un logement minuscule et/ou insalubre) ;
- des familles à besoins spécifiques (ex : handicap du grand frère) ;

---

<sup>29</sup> C'est grâce à un contrat de quartier que le projet a pu voir le jour, initialement.

- des familles souhaitant suivre un cours d'alpha ou reprendre une formation, retrouvant un emploi ;

Par ailleurs, la crèche pourrait être un vecteur de lien social, un moyen pour améliorer la cohabitation et la convivialité au sein du quartier, un outil d'émancipation et de socialisation pour la population.

Ces besoins observés par les professionnels constituent la trame sous-tendant la réflexion. Face à ces constats, des interrogations naissent : faut-il que la crèche réponde à tous ces besoins ? A quels besoins doit-elle répondre en priorité ? La crèche l'Arbre à Papillons va-t-elle pallier la pénurie de places et répondre en priorité aux demandes explicites des familles ? Au-delà des demandes d'accueil « classiques », comment répondre aux besoins réels observés dans le quartier ? Comment faire coexister dans un seul lieu les réponses à des besoins très différents ?

Ces questions mettent en évidence des points de tension nécessitant une recherche originale de solutions, à la fois dans l'élaboration des objectifs et dans la mise en place pratique.

### **IV.7.3 Des points en tension, à la recherche d'un équilibre**

Le travail du groupe ressource met en évidence des points de tension dans les choix d'accueil, dont cinq en particulier.

#### **IV.7.3.1 Privilégier la fonction de garde / privilégier la fonction sociale**

Toutes les demandes sont légitimes et importantes. Mais sachant que la crèche ne pourra pas répondre à tout, quelles priorités définir ? Le groupe ressource identifie deux grandes types de priorités : l'occupation professionnelle du (des) parent(s) de l'enfant et la vulnérabilité de la familles.

Dans le cas de la crèche de Cureghem, il semble en effet très important de donner priorité aux enfants dont les parents sont occupés professionnellement (emploi, recherche d'emploi, formation, etc.). Toutefois il peut être difficile d'avoir une information fiable à ce sujet : comment être sûr, par exemple, que le parent est réellement et activement à la recherche d'un emploi ?

Cette volonté de mettre en œuvre une politique de priorité à l'emploi permet de répondre à un réel besoin des familles, et présente une certaine facilité au niveau de la gestion de la crèche, de par la stabilité que peuvent apporter les familles au sein desquelles les parents travaillent (moins de turn over des enfants, etc.). Mais cela oblige aussi à s'interroger sur l'aspect social du projet mené à Cureghem, en restreignant l'accès à la crèche pour les familles les plus démunies (c'est-à-dire, notamment, celles où les parents ne travaillent pas). Or, ces familles sont peut-être parmi celles qui auraient retiré le plus de bénéfices de l'implication dans un tel projet. Mais est-ce la mission première d'une crèche ?

La vulnérabilité des familles se rencontre sous différentes formes (...) l'isolement de la famille (ou de la mère) et son absence de ressources humaines et matérielles semblent constituer un critère déterminant (...) L'état de santé (mentale et physique) des parents est un critère à prendre en compte également. Les professionnels soulignent, entre autres, que de nombreux adultes du quartier souffrent de dépression. L'état de santé des frères et sœurs peut être un critère de priorité également. Ainsi, par exemple, la présence d'un enfant handicapé au sein de la famille peut nécessiter une grande indisponibilité de la maman (ou des parents) et engendrer un besoin de garde des autres enfants.

Le groupe-ressource attire aussi l'attention sur le fait qu'accueillir un public fragilisé ou vulnérable peut avoir des conséquences sur l'équipe d'accueil (fragilisation du personnel d'accueil confronté à des familles en difficulté).

#### **IV.7.3.2 Accueillir un petit nombre d'enfants temps plein / accueillir un grand nombre d'enfants à temps partiel**

Une deuxième tension est liée au nombre d'enfants accueillis et à l'intensivité de leur présence.

Il s'agit de questions d'ordre très pratique mais qui sont intimement liées à la politique d'accueil à l'œuvre dans la crèche.

Ainsi, par exemple, faut-il donner priorité à une famille qui a une demande de garde à temps partiel, ou bien à une famille qui a une demande de garde à temps plein ?

Donner la priorité à une demande de garde à temps plein, c'est partir du principe qu'il faut d'abord répondre aux demandes de garde les plus importantes quantitativement, en faisant l'hypothèse, par exemple, qu'une famille avec une demande de garde plus restreinte aura plus d'opportunités de trouver des solutions alternatives pour faire garder

son enfant. Du point de vue du fonctionnement de la crèche, accueillir un enfant à temps plein apparaît plus simple à gérer que d'accueillir deux enfants à mi-temps.

Donner la priorité à une demande de garde à temps partiel, par contre, c'est partir du principe que l'on pourra répondre positivement à la demande de garde de plusieurs familles (au lieu d'une seule), même de manière partielle. C'est également favoriser l'accès de la crèche à d'autres types de familles, et prendre en compte la flexibilité du marché du travail.

#### **IV.7.3.3 Accueillir les enfants du quartier / accueillir des enfants de l'extérieur du quartier**

Une autre tension concerne le lieu de domicile de la famille. En effet, la crèche l'Arbre à Papillons est clairement un projet de quartier, pour le quartier. Mais en même temps, accueillir d'autres enfants, mélanger les publics n'a-t-il pas aussi des avantages pour les enfants, pour les parents, pour le quartier ?

#### **IV.7.3.4 Accueillir chaque enfant dans le long terme / accueillir plusieurs enfants sur des périodes courtes**

L'accueil d'enfant dont les parents suivent une formation ou ont un emploi temporaire interroge la poursuite de l'accueil de l'enfant une fois la situation du parent modifiée. Faut-il d'emblée dans le contrat d'accueil prévoir une période d'accueil liée à l'emploi ou à la formation (et dès lors permettre à un autre enfant d'être accueilli) ou une fois l'enfant inscrit à la crèche le considérer comme tel jusqu'à son entrée à l'école maternelle ?

Comment gérer les situations où le critère de priorité ayant motivé l'inscription prioritaire de l'enfant à la crèche disparaît (par exemple, la formation de la maman prend fin, ou le parent perd son emploi). Continue-t-on à accueillir l'enfant, ou bien la place de celui-ci en crèche est-elle remise en cause ?

Du point de vue de l'enfant, il peut s'avérer utile que celui-ci continue à fréquenter la crèche, notamment pour l'aspect « socialisation ». Pour le parent, cela peut s'avérer utile aussi, si l'on part du principe que la suite logique d'une formation (ou de la perte d'un emploi) est la recherche d'un (nouvel) emploi, entraînant un besoin de garde de l'enfant. Par contre, cet enfant occupe une place qui aurait pu dépanner une famille dont les parents sont effectivement occupés professionnellement, ceci allant à l'encontre d'une politique de priorité à l'emploi. Une façon de gérer ce type de situation serait de décider

que les critères de priorité sont déterminants au moment de l'inscription de l'enfant, mais n'ont pas d'impact ultérieurement. Un enfant inscrit peut continuer à fréquenter la crèche, quelles que soient les modifications qui interviennent dans sa situation familiale, moyennant, le cas échéant, un aménagement de son temps d'accueil, en fonction des demandes de garde en attente.

#### **IV.7.3.5 Organiser des groupes horizontaux / privilégier des groupes verticaux**

L'organisation de la vie de la crèche en groupes de vie fait partie de la réflexion de tout milieu d'accueil. Ici, la réflexion tient compte des contraintes architecturales, mais aussi de la spécificité du projet de l'Arbre à Papillons qui accueillera des enfants parfois pour des temps très partiels ou pour des périodes limitées ; l'organisation des lieux et groupes de vie doit aussi permettre l'implication des familles, qui est l'axe fondateur du projet d'accueil.

Les éléments qui entrent en ligne de compte sont liés à plusieurs dimensions :

- la sécurité des petits ; il apparaît essentiel d'aménager un espace bien clos pour les petits, même si l'on opte pour 2 groupes verticaux. Ces deux groupes verticaux peuvent être scindés différemment selon les périodes de la journée et les activités proposées (par exemple, un groupe « jeux calmes » pour les petits et un groupe « activités créatives » pour les grands). Il est à noter qu'un groupe vertical fait davantage référence à une situation familiale où petits et grands se côtoient ; ceci nécessite quelques aménagements afin de valoriser les bénéfices de cette situation tout en en réduisant les inconvénients.
- l'importance de favoriser la continuité des relations entre parents et professionnels : les groupes ne doivent pas être trop cloisonnés ou figés ; si l'on opte pour deux groupes horizontaux, le passage du groupe des petits à celui des grands doit être mûrement réfléchi tant dans l'intérêt de l'enfant que dans celui des parents. Il est important de ne pas cloisonner les groupes afin que les parents puissent avoir des contacts avec l'ensemble des accueillants.
- La question des accueillantes de référence : avoir des repères stables est important pour les enfants, surtout pour les plus jeunes d'entre eux ; toutefois, il semble difficile d'assurer que chaque enfant soit toujours accueilli par la même personne, notamment pour des questions de gestion des horaires du personnel. Par ailleurs, cela est-il indispensable d'un point de vue des familles? Avoir des contacts avec plusieurs personnes permet aux familles d'élargir leur réseau de relations, même si

en pratique, on sait que des affinités se créent spontanément entre certaines personnes en particulier.

- Le confort des accueillantes : il est probable que certaines puéricultrices se sentent plus à l'aise avec les bébés et d'autres avec les enfants plus âgés ; il est important d'en tenir compte et si l'on opte pour deux groupes verticaux, il est nécessaire d'expliquer ce mode de fonctionnement au moment de l'engagement des puéricultrices.

### **IV.7.3 A la recherche des conditions d'accueil optimales, en partenariat avec les familles**

Le travail effectué par le groupe ressource consiste à trouver un équilibre, à travers des solutions originales, pour réduire les différentes tensions observées, partant de la situation de l'enfant et de sa famille.

En définitive, on se trouve en présence de différents critères que la crèche devra mettre en balance face à chaque demande d'inscription.

Les choix posés par la crèche en matière de public accueilli doivent permettre de créer un équilibre qui, à la fois :

- rende possible la gestion du fonctionnement de la crèche, notamment par l'accueil de familles « stables » et régulières;
- rencontre l'objectif de diversité souhaité par le projet d'accueil, notamment en permettant l'accès de la crèche aux familles fragilisées et donc probablement moins stables

En d'autres termes, il s'agit d'une recherche des conditions d'accueil optimales pour les enfants du quartier.

Rechercher les *conditions optimales* diffère radicalement de la recherche des *conditions idéales*. En effet, définir des conditions d'accueil idéales se fait en amont, en se basant sur une certaine conception de l'enfant et de ses besoins. Le risque est grand que la mise en place de conditions idéales ne s'accompagne d'une sélection du public, afin d'accueillir uniquement des enfants qui permettent d'atteindre ces conditions idéales ou encore d'une adaptation forcée des familles au fonctionnement « idéal » de la crèche, ce qui coupe le dialogue, voire disqualifie les parents. Il semble bien que les conditions d'accueil idéales génèrent un phénomène in-out : un accueil de grande qualité pour un

petit nombre d'enfants privilégiés (ou chanceux) mais un non-accès pour un grand nombre dont certains auraient bénéficié grandement d'un accueil collectif. En revanche, la recherche des conditions d'accueil optimales s'accompagne d'une observation du réel, des situations concrètes vécues par les enfants et les familles. Par exemple, il ne s'agit pas de décréter unilatéralement que c'est mieux pour l'enfant d'arriver dans le milieu d'accueil avant une certaine heure car cela lui permet de s'intégrer dans le groupe et d'accorder son rythme par rapport à celui des autres. Ces raisons sont légitimes, mais il importe aussi de voir dans quelles réalités se trouve l'enfant. Si le seul moment où l'enfant peut passer du temps avec sa mère est le matin jusque 11h, du fait des horaires de travail de celle-ci, ne faut-il pas chercher des solutions alternatives individualisées pour en tenir compte ?

Les conditions d'accueil optimales incluent également la valorisation des enfants dans leurs appartenances multiples, en participant à *la construction de ponts entre les diverses cultures familiales et institutionnelles*<sup>30</sup>. Cela suppose la reconnaissance des pratiques familiales.

Rechercher les conditions d'accueil optimales suppose donc de travailler en partenariat avec les familles. C'est bien là l'axe fondateur du projet d'accueil à implication parentale.

Pour connaître les réalités des familles, il est nécessaire de dialoguer avec celles-ci, dans un contexte de respect et de reconnaissance mutuels. Valoriser la diversité dans la crèche ne peut se faire sans les parents, si l'on veut éviter les clichés. Renforcer les identités multiples des enfants ne peut se faire qu'avec le concours des parents. Ceux-ci sont dès lors considérés comme des interlocuteurs essentiels non seulement pour la connaissance qu'ils ont de leur enfant mais aussi par les enrichissements potentiels que leur implication dans la crèche permettrait. Leur implication apparaît incontournable pour atteindre les conditions d'accueil optimales et proposer un accueil respectueux de la diversité des familles, de leurs valeurs, de leurs modes de pensée et de vie, de leurs langues, de leurs origines et de leurs projets.

La crèche de Cureghem, s'inscrivant dans le cadre de la programmation ONE 2006-2007, a le statut d'une crèche classique et non pas celui d'une crèche parentale au sens légal du terme. Son fonctionnement ne nécessite donc pas une participation obligatoire des parents. Le projet d'accueil conserve bien en fil rouge la volonté d'impliquer les parents et, de façon plus large, les familles, mais l'absence d'exigences légales permet d'envisager cette implication comme un processus progressif.

---

<sup>30</sup> Vandenbroeck M., Divers aspects de la diversité, *in* Enfants d'Europe n°13, octobre 2007.

Cette approche progressive, non formelle, paraît importante face aux familles du quartier ; en effet, de prime abord, les parents, et les mères en particulier, souhaitent confier leur enfant mais pas nécessairement s'engager de manière formelle à participer à la crèche. Par contre, elles seraient certainement d'accord de participer si l'occasion se présentait, de façon plus impromptue.

Des balises claires doivent cependant être posées ; il faut rester vigilant afin que les parents conservent bien leur place de parent et ne deviennent pas des « semi-professionnels » de l'accueil de l'enfant. La richesse de la collaboration entre professionnels et parents réside en effet dans le fait que chacun agit selon ses propres compétences, le parent en tant qu'« expert de sa condition de parent », l'accueillant en tant que professionnel de l'enfance. Chacun doit conserver sa place, son territoire, son champ de compétences. Il est dès lors nécessaire de définir les tâches qui peuvent être assumées par les parents et celles qui demeurent du ressort des professionnels. (...) En outre, la collaboration « parents-professionnels » a parfois pour effet que des liens d'amitié se nouent entre professionnels et parents, ce qui peut entraîner des difficultés notamment par rapport au respect des règles de fonctionnement du milieu d'accueil ; le ROI doit donc être clair, et il est important qu'il soit verbalisé, notamment pour les parents qui ne savent pas lire ou qui ne comprennent pas le français.

Le groupe-ressource amorce aussi la réflexion sur la place des parents et la répartition des tâches. La place accordée aux parents au sein de la crèche doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Il est important qu'il y ait un message clair à leur intention ; ainsi, dire aux parents qu'ils sont les bienvenus n'a de sens que si effectivement il y a de la place (physique et symbolique) et du temps pour eux au sein de la crèche. L'existence de ce lieu « parents admis » doit donc entrer en ligne de compte dans l'aménagement des locaux, tout en tenant compte des possibilités offertes (et des limites imposées) par la configuration du bâtiment. Il est important de multiplier les ouvertures à tous les parents. D'une manière générale, il apparaît important de partir des ressources de chaque parent, pour déterminer la participation de ceux-ci ; on peut notamment poser la question aux parents de la manière suivante : « Qu'est-ce que vous auriez envie de faire ? » L'expérience<sup>31</sup> montre qu'il y a des tâches que certains parents ne feront jamais, soit parce qu'ils ne s'en sentent pas capables, soit parce qu'ils ne se sentent pas attirés par ces tâches.

---

<sup>31</sup> C'est notamment ce qui a été observé à la crèche parentale de Louvain la Neuve.

Bien des choses restent à faire avant l'ouverture de la crèche l'Arbre à Papillons, bien des aspects restent à penser. Concrétiser le projet n'ira pas soi et représente un défi conséquent. Les professionnels qui seront engagés pour y travailler représentent une part primordiale dans la mise en œuvre pratique du projet.

La réflexion entamée jusqu'à présent illustre bien le changement de paradigme observé dans les milieux d'accueil atypique : tendre vers des conditions d'accueil optimales (donc nécessairement négociées, en équilibre précaire, en remise en question constante, et partant des situations des familles) plutôt que vers des conditions d'accueil idéales pour *certain*s enfants mais en excluant beaucoup d'autres.

## V. Conclusions

Ouvrir la porte de l'accueil atypique, c'est entrer dans une réflexion multidimensionnelle sur l'accessibilité, l'égalité (égalité entre enfants mais aussi entre hommes et femmes), la qualité, la diversité ou encore l'éducation inclusive.

On l'a constaté, la diversité des missions assumées et des besoins rencontrés par le secteur de l'accueil atypique est un signe clair du souci de celui-ci de s'inscrire dans une approche holistique de l'éducation précoce de l'enfant, en touchant à de multiples aspects du bien-être de l'enfant et de sa famille ; c'est ainsi qu'on peut voir, par exemple, le secteur de l'accueil de l'enfance et celui de l'aide à la jeunesse unir leurs compétences au sein d'un même lieu d'accueil, empêchant dès lors certaines situations de « glisser à travers les mailles du filet »<sup>32</sup>. Ce faisant, l'accueil atypique ne contribue pas seulement à soutenir une politique de l'accueil de l'enfance qui vise la qualité, l'égalité, le choix et l'efficacité, mais il participe aussi à l'élaboration d'une politique fondée sur les droits : droit des enfants à l'accueil de qualité, droit à l'éducation, droit à la différence, etc.

En outre, on assiste à l'émergence d'un nouveau paradigme en matière d'accueil d'enfant, qui vise non plus à définir des conditions idéales d'accueil pour un nombre limité d'enfants, mais bien des conditions optimales pour chacun; ces conditions sont élaborées en réinterrogeant les normes et en redéfinissant le cadre à la lumière de la situation de chaque enfant et de chaque famille. Cette approche va de pair avec la valorisation de la diversité au sein des milieux d'accueil.

---

<sup>32</sup> [www.unicef.org](http://www.unicef.org)

Il faut rappeler, encore une fois, que l'émergence de cette approche ne s'observe pas qu'à Bruxelles, loin s'en faut. C'est bien l'ensemble du secteur de l'accueil atypique en Communauté française qui s'engage progressivement dans la réflexion en ce sens. Avec certaines spécificités locales, il est vrai, liées à des réalités différentes d'un point de vue historique, économique et sociologique.

Certains milieux d'accueil s'avèrent pionniers en la matière ; d'autres développent une réflexion et pourraient leur emboîter le pas très rapidement pourvu que des conditions facilitantes soient mises en place. Car les conclusions de ce rapport ne doivent nullement être interprétées comme une remise en question des milieux d'accueil du circuit « classique » sous prétexte qu'ils ne répondraient pas correctement aux besoins d'accueil identifiés en Communauté française. L'objectif, au vu des données recueillies, est de dégager des pistes pour étendre et améliorer la prise en charge des besoins identifiés en Communauté française dans une perspective d'équité, tenant compte à la fois des atouts et ressources disponibles mais aussi des contraintes telles que celles liées à la réglementation des milieux d'accueil en Communauté française.

## **VI. Recommandations : viser à inciter les milieux d'accueil à répondre à des demandes d'accueil diversifiées**

Les résultats de cette étude nous confortent dans l'idée qu'il faut mettre en place des conditions incitant et permettant à tout milieu d'accueil de répondre à la diversité des besoins des familles.

Pour réduire l'effet stigmatisant induit par la multiplication de services spécialisés orientés par des problèmes et valoriser les apports de la diversité, il semble intéressant de se tourner vers des solutions multi-accueil, inspirées des initiatives qui se développent surtout en France et ont tendance à s'y généraliser ; Toulouse, notamment, fonctionne quasi uniquement avec des services de ce type<sup>33</sup>. Nous avons rencontré de telles initiatives également en Communauté française, bien qu'en nombre plus réduit ; sans en être forcément conscientes, celles-ci offrent des solutions multi-accueil fort comparables

---

<sup>33</sup> A ce propos, voir Yvenat F., *Eléments de la politique de la petite enfance de la ville de Toulouse, le fonctionnement des multi-accueils*, in *Quel accueil demain pour la petite enfance ? Elaborer une politique et des pratiques adaptées aux évolutions de la société française*, sous la direction de Rayna S. et Belan X., éditions Erès, octobre 2007.

à celles observées chez nos voisins. Ces structures proposent, au sein d'un même lieu, à la fois un accueil régulier et un accueil plus occasionnel.

Des solutions d'accueil de ce type pourraient rapidement être mises en place en Communauté française, partant des ressources et services disponibles, et moyennant la pose de balises claires visant à préserver l'accessibilité des milieux d'accueil atypique et la richesse du travail que ceux-ci peuvent accomplir de par leur proximité. Il ne s'agit pas de souhaiter une situation où chaque milieu d'accueil serait identique aux autres, mais de favoriser l'ouverture de chacun d'entre eux à une approche de type multi-accueil.

L'actuelle réglementation des milieux d'accueil en Communauté française est-elle un frein à cette démarche ? Permet-elle aux milieux d'accueil d'être souples et d'évoluer avec les besoins sur le terrain ?

Une juste compréhension et une application idoine des textes réglementaires tels qu'ils existent, tant par les milieux d'accueil que par l'administration, sont nécessaires.

A supposer que tous s'entendent sur la lecture des textes, si un texte ne répond pas adéquatement à une situation donnée, il suffit de le changer, bien qu'il ne faille « toucher aux lois qu'avec des mains tremblantes »<sup>34</sup>. C'est là en général qu'intervient le Gouvernement.

Regardons brièvement, dans cet esprit, du côté de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil. Pouvons-nous être certain que tous les acteurs concernés font la même lecture des mêmes dispositions ? Ces dispositions sont-elles toutes pertinentes ?

Si le principe de l'inscription de l'enfant en milieu d'accueil selon l'ordre chronologique des demandes semble prévaloir, à l'exception des conventions avec les entreprises, et ce en vertu des articles 40 et 50, il est imposé notamment aux crèches, préguardiennats, maisons communales de l'accueil de l'enfance et maisons d'enfants, en vertu de l'article 55, de prévoir de réserver au moins 10 % de leur capacité totale en vue de rencontrer les besoins d'accueil résultant de situations particulières, notamment pour l'accueil d'enfants ayant un lien de parentalité avec un autre enfant inscrit, et ce en dérogation au principe de l'ordre chronologique.

---

<sup>34</sup> Montesquieu, L'esprit des lois.

Deux observations s'imposent immédiatement :

- 1) réserver au moins 10%, c'est ... réserver au plus 100% pour des situations particulières;
- 2) que recouvrent les « situations particulières » ? Outre l'accueil d'enfants ayant un lien de parenté avec l'enfant déjà accueilli, quelles sont ces situations qui légitiment de déroger au principe de l'ordre chronologique ? N'importe quelle -ou presque- situation « particulière », pour peu qu'elle soit envisagée dans le règlement d'ordre intérieur ? La lecture de la disposition n'apporte pas de réponse et, partant, rend peu crédible toute tentative de contrôle, au moins du point de vue du droit administratif. La porte est ouverte.

La possibilité offerte par l'article 50,§2, de refuser une inscription pour le motif que le nombre de journées est insuffisant si ce nombre est inférieur à 12 présences journalières, en dehors des mois de vacances annoncés, est-elle bien comprise comme une simple faculté ? Cette simple faculté est-elle pertinente ? Est-elle adaptée aux parents au chômage, en formation ? Ne s'agit-il pas d'un frein à l'intégration de certains enfants ?

Le contrat d'accueil, tel que déterminé à l'article 70, et qui fixe la base de la relation entre la crèche et les parents, est-il utilisé à l'unisson ? Ses modalités concrètes n'impliquent-elles pas une lourdeur administrative et une capacité d'anticipation peu compatible avec l'urgence, la flexibilité du marché du travail, l'emploi intérimaire, l'absence de maîtrise de la langue ou l'incapacité de s'engager sur une période moyenne ou longue ?

La programmation de l'ONE, condition aux subventions de l'Office, telle qu'envisagée à l'article 86, §1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, est-elle à ce point régulière (temporellement et du point de vue des critères retenus) qu'elle ne prive pas les plus positivement entrepreneurs (soit ceux qui répondent en général à certains critères de priorité et vivent de subventions temporaires comme celles des contrats de quartier, des Fonds européens, etc.) de subventions durables ?

Toutes ces règles sont-elles, en amont, bien **adaptées**<sup>35</sup>, notamment à l'accueil atypique, et, en aval, bien **comprises** et bien **appliquées** ? Il y aurait certainement là matière à investigation.

Nous pouvons donc, à la lumière de ce qui précède, émettre cinq recommandations :

### **Recommandation 1**

#### **Evaluer et ajuster la réglementation actuelle des milieux d'accueil**

Ceci pourrait s'envisager au sein d'un groupe de travail inter-disciplinaire associant les différents intervenants du terrain en matière d'accueil d'enfants (secteur classique et atypique notamment), représentants de l'ONE, représentants du Cabinet, experts, etc.

### **Recommandation 2**

#### **Former les coordinatrices accueil de l'ONE au changement de paradigme en matière d'accueil**

Les coordinatrices accueil ont un rôle de premier plan dans l'accompagnement des projets d'accueil ; il semble important de les sensibiliser à l'approche visant la recherche de conditions optimales d'accueil partant de la situation de l'enfant et de sa famille.

### **Recommandation 3**

#### **Intégrer dans les programmes de formation 0-3 ans les dimensions relatives au changement de paradigme et au multi-accueil**

Ces formations pourraient aborder de manière croisée des thématiques telles que la diversité, l'éducation inclusive, la qualité, l'accessibilité, l'égalité, dans une perspective holistique du développement de l'enfant.

### **Recommandation 4**

#### **Etendre cette approche à l'ATL**

Si les besoins d'accueil flexible sont très partiellement rencontrés dans le 0-3, ils le sont encore moins en ce qui concerne les enfants plus âgés. Là aussi des solutions innovantes pourraient être mises en place sur base de l'expérience du 0-3.

---

<sup>35</sup> On entend ici par « adaptées » le fait que la norme doit tenir compte du réel et transformer le cas échéant ce dernier en s'appuyant sur certaines valeurs (équité, égalité d'accès...).

### **Recommandation 5**

#### **Repenser les modes de financement des milieux d'accueil**

La définition d'autres critères de financement, par exemple basés sur la notion de projet particulier, permettrait l'ouverture à d'autres milieux d'accueil aujourd'hui exclus de la subvention.

## Bibliographie

Dusart AF., Mottint J., Roose A., Van Cutsem S., sous la direction de Humblet PC., Recherches préparatoire à l'accompagnement des politiques communales d'accueil extrascolaire de la Région bruxelloise, Université Libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, Unité Politiques et Services et l'Enfance, février 2002.

Guide de l'accueil de l'enfant à Bruxelles, Grandir à Bruxelles n°17-18, 2006.

Lorant V., Dubois A., Humblet P., Quatre dimensions de la politique de l'accueil de la petite enfance, *in* Grandir à Bruxelles n°4, printemps 1998.

Martin C., Le Bihan B., Campeon A., Gardin G., Petite Enfance et horaires atypiques, analyse de quatre sites expérimentaux, dossier d'étude n°73, laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires, Ecole nationale de la santé publique, Paris, octobre 2005.

Mony M., Vers une reconnaissance des diversités, *in* Quel accueil demain pour la petite enfance ? Elaborer une politique et des pratiques adaptées aux évolutions de la société française, sous la direction de Rayna S. et Belan X, éditions Eres 2007.

Rayna S., Belan X. (sous la direction de), Quel accueil demain pour la petite enfance ? Elaborer une politique et des pratiques adaptées aux évolutions de la société française, éditions Erès, octobre 2007.

Schallenberg-Diekmann R., « On ne peut pas plaire à tout le monde! » La diversité dans l'approche de situation, *in* Enfants d'Europe 13, octobre 2007.

Sonefa asbl, Crèche permanente les bout d'choux, à la rencontre des enfants et de leur famille (projet d'accueil).

Vandenbroek M., In verzekerde bewaring, honderdvijftig jaar kinderen, ouders en kinderopvang, Amsterdam, 2004.

Vandenbroeck M., Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale, éditions Erès, octobre 2005.

Vandenbroeck M., Divers aspects de la diversité, *in* Enfants d'Europe n°13, octobre 2007.

Yvenat F., Eléments de la politique de la petite enfance de la ville de Toulouse, le fonctionnement des multi-accueils, *in* Quel accueil demain pour la petite enfance ? Elaborer une politique et des pratiques adaptées aux évolutions de la société française, sous la direction de Rayna S. et Belan X., éditions Erès, octobre 2007.

### **Sources audiovisuelles**

DECET, Berceuse pour Hamza (dvd), 2003.

### **Textes légaux**

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27/02/2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003 fixant le code de qualité de l'accueil.

### **Sites internet**

[www.unicef.org](http://www.unicef.org) (dernière consultation décembre 2007)